



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du Gouvernement au Parlement

-

Rapport annuel sur la politique de développement et de solidarité internationale de la France (sur la base des données d'aide publique au développement 2021)

Rédigé en application de l'article 3 de la loi n°2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales

NOR EAEM2409691X

Ce rapport annuel présente l'action menée par le gouvernement français dans le cadre de la politique de développement et de solidarité internationale en 2021¹.

Ce rapport, dont l'élaboration est prévue par la loi n°2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, vise à rendre compte des efforts entrepris et de leurs résultats. Il présente la stratégie de la politique de développement française, les actions réalisées dans le cadre de nos priorités géographiques et sectorielles, la communication mise en œuvre afin de les promouvoir, les modalités d'utilisation des différents instruments de l'aide bilatérale et multilatérale, l'équilibre entre les dons et les prêts ainsi que les activités du groupe Agence française de développement (AFD). Il rend aussi compte des résultats atteints par l'aide publique au développement (APD) française dans les pays partenaires à travers une grille d'indicateurs définie par le cadre de partenariat global de la loi de programmation, qui fixe un cadre de redevabilité. Une évaluation de la perception de la politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales de la France y est également annexée. A noter que ce rapport présente en premier lieu les données d'APD 2021, les données définitives 2022 étant toujours en cours de validation par l'OCDE lors de l'élaboration du rapport. Le prochain rapport sera réalisé sur la base des données définitives 2022. Compte tenu de l'importante séquence relative à la politique de développement en 2023 (Conseil présidentiel du développement, Sommet pour un nouveau pacte financier mondial, Comité interministériel de la coopération internationale et du développement), le présent rapport fait référence à ces événements, qui seront présentés de manière plus exhaustive dans le prochain rapport.

Le présent rapport, portant principalement sur les données 2021, est publié en 2024, avec un décalage exceptionnel de trois ans. Un autre rapport sera publié courant 2024 sur les données 2022, permettant ainsi de rattraper le décalage temporel exceptionnel lié au présent exercice. En effet, le pas de temps normal est de deux ans entre les réalisations d'une année et le rapport correspondant (compte tenu des délais nécessaires pour avoir les données définitives et validées par l'OCDE).

Le gouvernement est conscient des fortes **attentes de la représentation nationale et des citoyens en matière de suivi des impacts des financements pour le développement international**. La politique de développement et de solidarité internationale de la France a été mise en œuvre en concertation avec l'ensemble des acteurs mobilisés dans ce domaine, qui contribuent tous collectivement à des actions plus transparentes et plus efficaces, dans un esprit de responsabilité partagée et d'exigence accrue vis-à-vis de nos partenaires.

¹ A la date d'élaboration de ce rapport, les données définitives d'aide publique au développement 2022 de l'OCDE n'étaient pas encore disponibles.

SOMMAIRE

QUELQUES DATES.....	6
CHIFFRES CLES 2021	7
INTRODUCTION	10
Partie 1 : La stratégie française en matière de développement : concentration sur les pays les plus vulnérables, en particulier en Afrique, et protection des biens publics mondiaux	12
1. Priorités géographiques : Intervenir de manière différenciée dans les géographies	12
1.1. En 2021, l’Afrique est au cœur de la politique de développement française	12
1.2. La France a concentré sa politique de développement sur dix-neuf pays prioritaires en 2021	12
2. Priorités thématiques en 2021	14
2.1 Priorités transversales.....	15
2.2. Priorités sectorielles : santé, éducation, sécurité alimentaire, eau et assainissement, aide au commerce, gouvernance	28
3. Cohérence des politiques publiques françaises avec la politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales.....	40
4. Une communication séquencée sur l’ensemble de l’année.....	43
Partie 2 : Mise en œuvre de la politique de développement française : moyens, renforcement du pilotage, canaux d’acheminement, instruments et partenariats	45
1. Trajectoire.....	45
2. Un pilotage renforcé, du niveau central, en passant par les opérateurs, jusqu’au terrain	45
2.1 Au niveau central	45
2.2 Etablissements publics et opérateurs	46
2.3 Sur le terrain : les conseils locaux du développement.....	48
3. Canaux d’acheminement de l’APD française.....	49
3.1. Une aide bilatérale diversifiée correspondant à des besoins ciblés.....	49
3.2. Aide multilatérale : stratégie et influence de la France dans les organisations internationales et les institutions financières internationales	49
3.3. Aide européenne : les priorités françaises reflétées dans l’action extérieure de l’UE	56
4. Les instruments de l’APD française	58
4.1. Répartition dons-prêts-subventions	58

4.2. L'aide projet et les prêts : les principaux instruments de l'aide bilatérale de la France.....	59
4.3. Autres instruments de coopération bilatérale	59
4.4. Une large palette d'instruments pour le développement du secteur privé : (prêts, garantie, prises de participation)	61
5. Partenariats : renforcement de la dimension partenariale de la politique de développement française	62
5.1. Sociétés civiles : des partenariats plus étroits avec la société civile, via le CNDSI et des financements dédiés	62
5.2. Collectivités territoriales : doublement des fonds destinés au soutien de l'action extérieure des collectivités territoriales et dispositif « 1% transports »	65
Enquête de perception	68
SIGLES ET ABREVIATIONS	70

QUELQUES DATES...

18 MAI 2021

Sommet sur le financement des économies africaines à Paris

30 JUIN AU 2 JUILLET 2021

Forum Génération Égalité à Paris, co-présidé par la France et le Mexique

4 AOÛT 2021

Promulgation de la loi n°2021-1031 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales

3 AU 11 SEPTEMBRE 2021

Congrès mondial de la nature de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) à Marseille

8 OCTOBRE 2021

Nouveau Sommet Afrique-France à Montpellier

19 ET 20 OCTOBRE 2021

Sommet Finance en commun à Rome

1 ET 2 DECEMBRE 2021

Revue à mi-parcours de la politique de développement de la France par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)

2 DECEMBRE 2021

80 ans de l'AFD

10 ET 11 FEVRIER 2022

One Ocean Summit, organisé à Brest dans le cadre de la Présidence française du conseil de l'Union européenne

17 ET 18 FEVRIER 2022

Sommet Union européenne-Union africaine

6 ET 7 MARS 2022

Réunion informelle des ministres européens du développement à Montpellier

14 NOVEMBRE 2022

Lancement d'une base de données ouvertes regroupant toutes les informations relatives à l'aide publique au développement de la France : <https://data.aide-developpement.gouv.fr>

5 MAI 2023

Conseil présidentiel du développement

22 ET 23 JUIN 2023

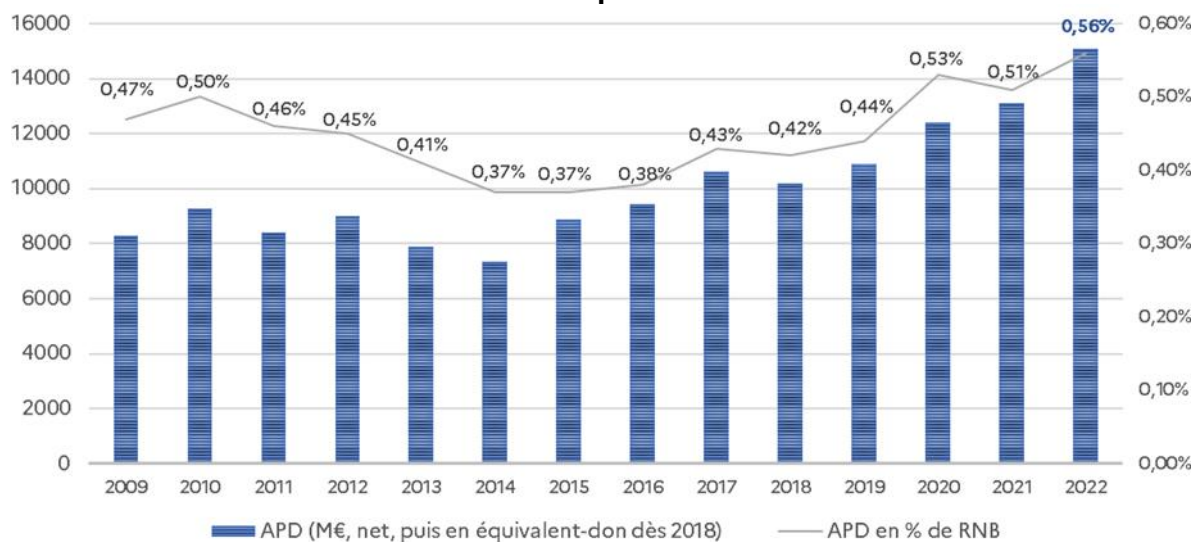
Sommet pour un Nouveau pacte financier mondial à Paris

18 JUILLET 2023

Adoption des nouvelles orientations du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID)

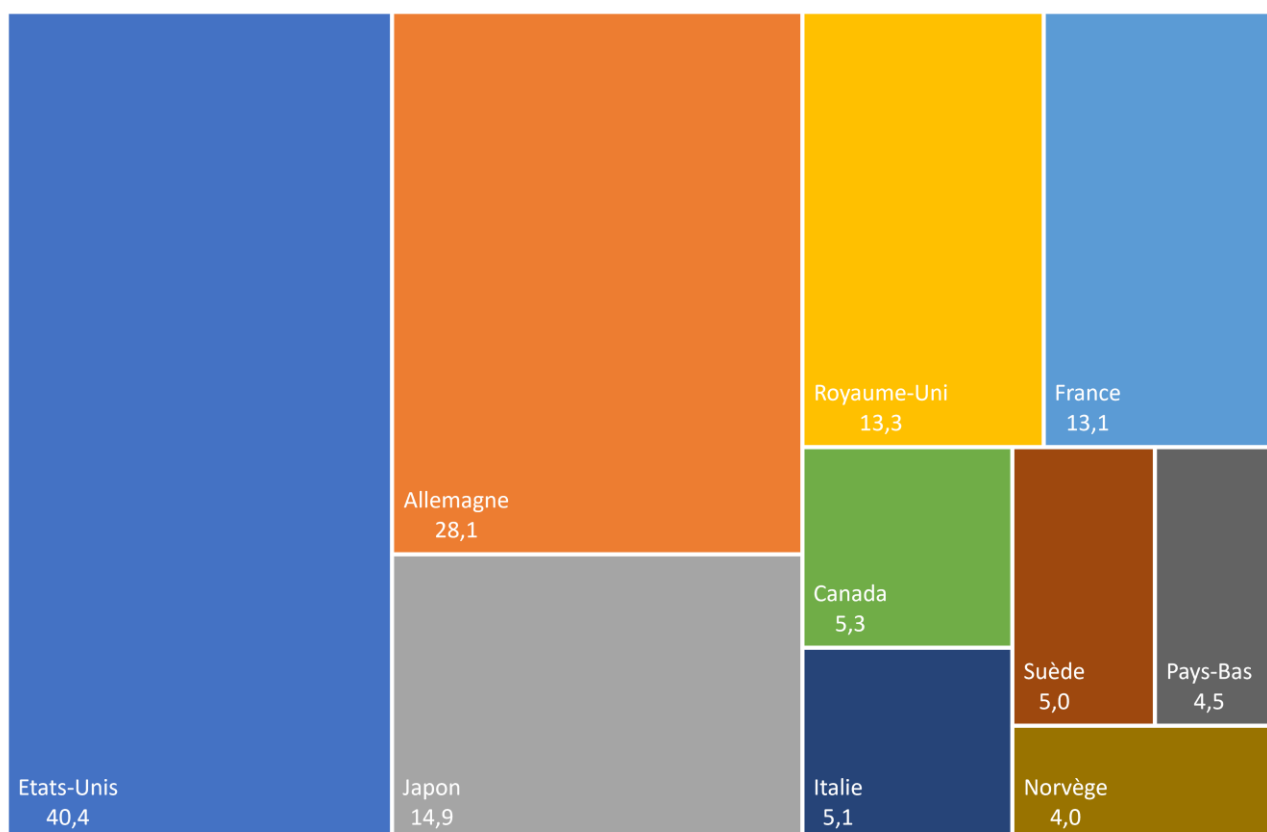
CHIFFRES CLES 2021

L'APD de la France est en forte hausse depuis 2017



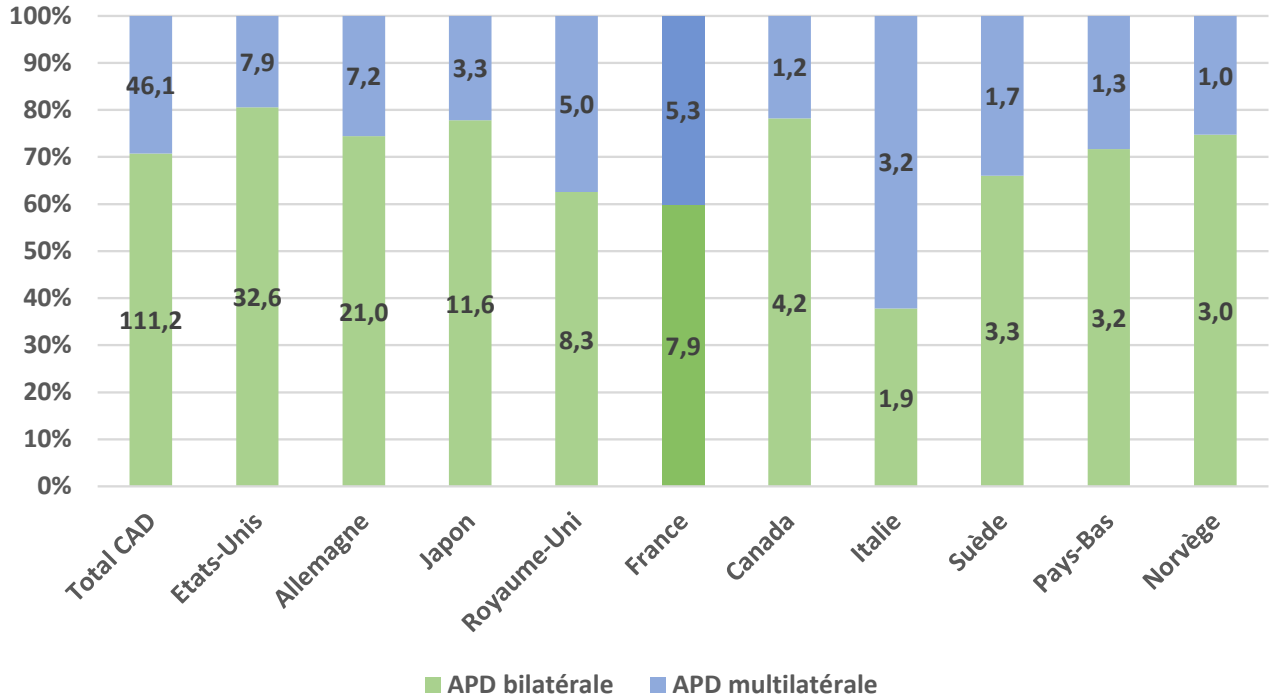
Source : DG Trésor ; chiffres 2022 provisoires, en attente de publication par l'OCDE

La France était le 5ème donateur du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE en 2021, avec une APD de 13,1 Mds€



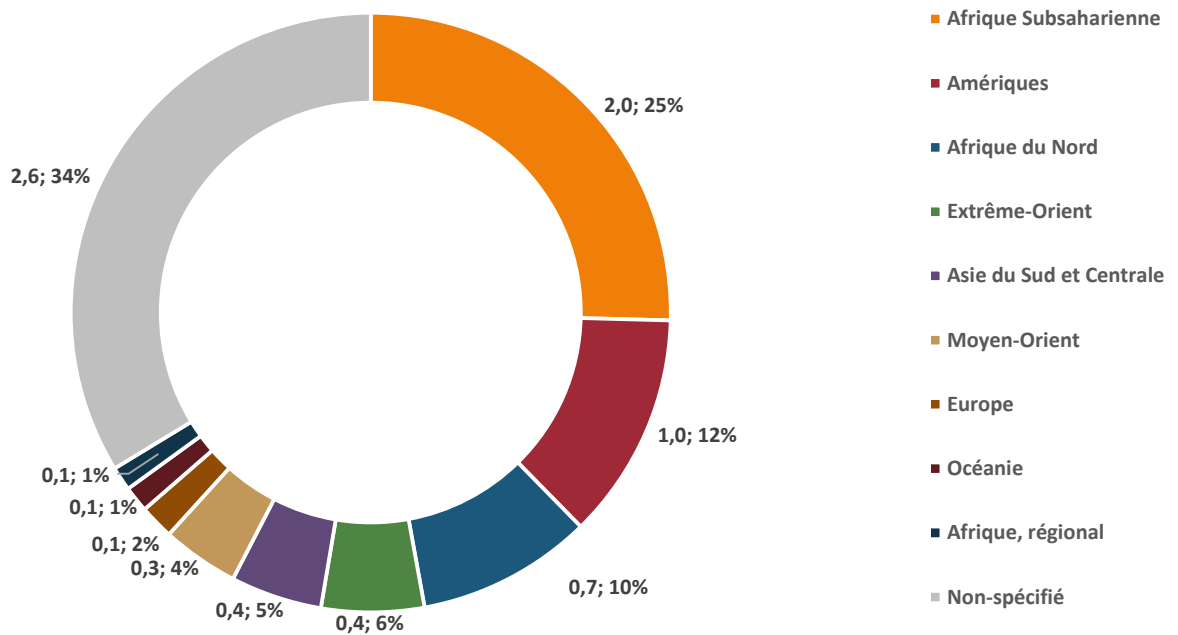
Source : OCDE, DG Trésor

En 2021, 40% de l'APD française a transité par le canal multilatéral (en % et Md€)



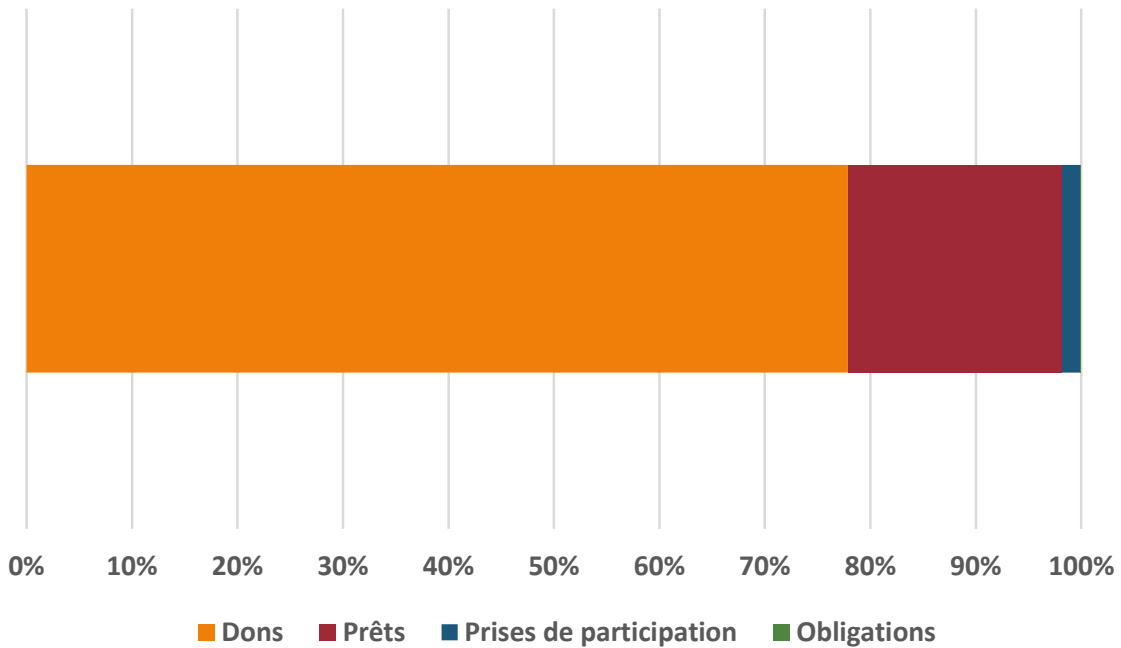
Source : OCDE, CAD1

L'Afrique subsaharienne est au cœur de la politique d'APD française (aide bilatérale en Md€ et en %)



Source : DG Trésor

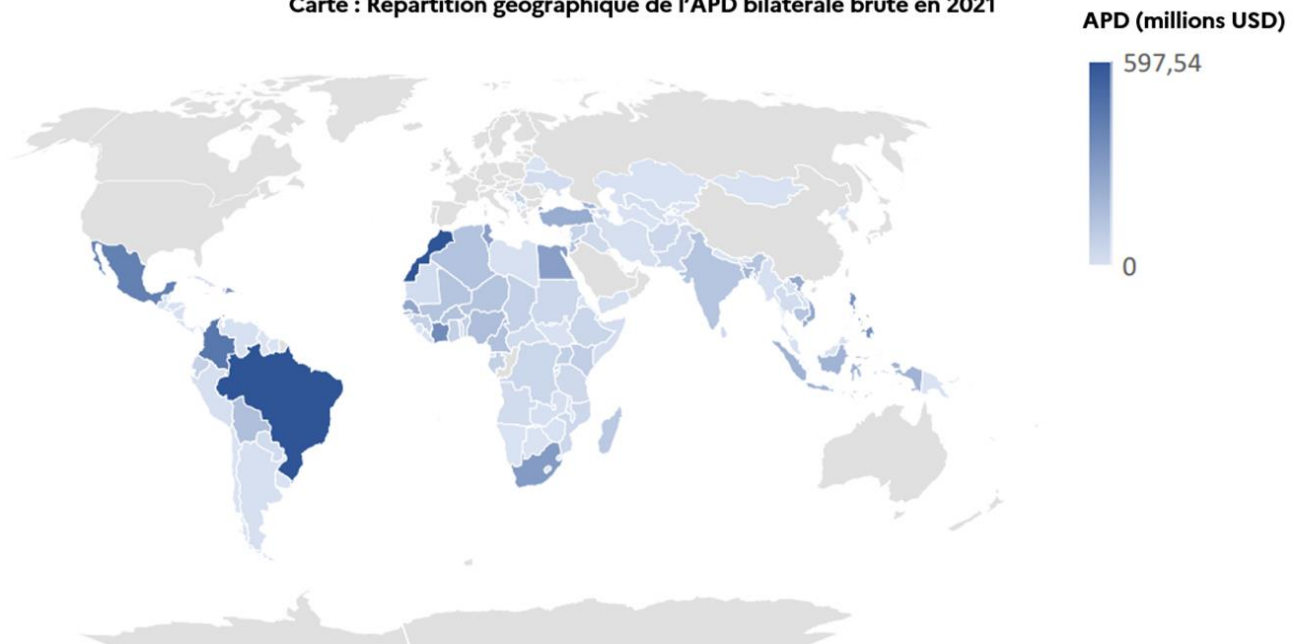
Les dons représentaient 78% de l'APD française en équivalent-don en 2021



Source : DG Trésor

Répartition géographique de l'APD bilatérale brute de la France en 2021

Carte : Répartition géographique de l'APD bilatérale brute en 2021



Source : base de données ouverte data.aide-developpement.gouv.fr

INTRODUCTION

La France a engagé en 2017 un processus de rénovation de sa politique de développement. Après plusieurs années de baisse de l'aide publique au développement (APD) française, ce réengagement était nécessaire pour renforcer à la fois la crédibilité de l'action diplomatique française dans la réponse aux grands enjeux mondiaux et l'impact de nos actions auprès des pays en développement, notamment en Afrique. L'enjeu pour la France consistait notamment à pouvoir continuer, par la crédibilité de ses engagements politiques et financiers, à mobiliser de vastes coalitions pour apporter des réponses multilatérales efficaces aux enjeux globaux (climat, santé, éducation, sécurité alimentaire, etc.). La France a activement promu cette approche, dans le cadre de sa présidence du G7 en 2019, de sa présidence du Conseil de l'Union européenne en 2022, ainsi qu'à travers sa réponse à la crise de la Covid-19 et aux conséquences de l'agression russe contre l'Ukraine sur la sécurité alimentaire et la nutrition mondiales.

La promulgation de la loi n°2021-1031 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, le 4 août 2021, a marqué une étape importante dans ce processus de rénovation de la politique française de développement.

Le Conseil présidentiel du développement (CPD), réuni par le président de la République le 5 mai 2023, a précisé depuis les quatre objectifs majeurs de la nouvelle politique d'investissement solidaire de la France : i) la lutte contre la pauvreté, les inégalités et les conséquences du changement climatique, afin de renforcer la stabilité internationale et la prévention des crises ; ii) la sauvegarde des biens publics mondiaux, dont le climat et la biodiversité ; iii) la promotion de la stabilité du cadre macro-économique ; iv) la promotion de nos intérêts et de notre influence et la défense de nos valeurs. A ces objectifs majeurs s'ajoutent dix objectifs politiques prioritaires (*cf. infra*), qui feront l'objet d'un suivi annuel au niveau des ministres des Affaires étrangères et de l'Économie.

Dans le droit fil du CPD du 5 mai 2023, les travaux du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) se sont conclus le 18 juillet 2023, avec la diffusion d'orientations écrites mises en ligne sur le site [France Diplomatie](#). Elles confirment l'émergence d'une nouvelle politique d'investissement solidaire et durable (ISD), plus partenariale et plus réactive, tenant compte de nos objectifs en matière de solidarité internationale (pauvreté et biens publics mondiaux) mais aussi des intérêts de la France et des Français.

Encadré : Les 10 objectifs politiques prioritaires actés par le Conseil présidentiel du développement (CPD) du 5 mai 2023

1. Accélérer la sortie du charbon et financer les énergies renouvelables dans les pays en développement et émergents pour limiter le réchauffement climatique global à 1,5°C.
2. Protéger les réserves les plus vitales de carbone et de biodiversité, dans les forêts et l'Océan, pour préserver la planète.
3. Investir dans la jeunesse en soutenant l'éducation et la formation des professeurs dans les pays en développement.
4. Renforcer la résilience face aux risques sanitaires, y compris les pandémies, en investissant dans les systèmes de santé primaires et en appuyant la formation des soignants dans les pays fragiles.
5. Promouvoir l'innovation et l'entrepreneuriat africain qui participent au destin partagé entre les jeunes d'Europe et d'Afrique.

6. Mobiliser l'expertise et les financements privés et publics pour les infrastructures stratégiques, de qualité et durables dans les pays en développement.
7. Renforcer la souveraineté alimentaire, notamment en Afrique.
8. Soutenir partout les droits humains, la démocratie et lutter contre la désinformation.
9. Promouvoir les droits des femmes et l'égalité femmes-hommes, notamment en soutenant les organisations féministes et les institutions de promotion des droits des femmes.
10. Aider nos partenaires à lutter contre l'immigration irrégulière et les filières clandestines.

Partie 1 : La stratégie française en matière de développement : concentration sur les pays les plus vulnérables, en particulier en Afrique, et protection des biens publics mondiaux

1. Priorités géographiques : Intervenir de manière différenciée dans les géographies

1.1. En 2021, l'Afrique est au cœur de la politique de développement française

En 2021, la priorité géographique de la politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales de la France est accordée aux pays d'Afrique. Cette attention particulière est déclinée dans le cadre de partenariat global annexé à la loi de programmation. Celui-ci rappelle l'engagement de la France de **consacrer 75 % de l'effort financier total de l'Etat en subventions et en prêts et au moins 85 % de celui mis en œuvre via l'Agence française de développement (AFD) dans la zone Afrique et Méditerranée.**

L'Afrique est le premier bénéficiaire de l'APD française. En 2021, l'Afrique concentrait 41 % de l'APD française, bilatérale et multilatérale (45 % en 2020), soit 5,4 Mds€ (5,6 Mds€ en 2020). L'APD à destination de l'Afrique a toutefois augmenté de 32 % en volume entre 2017 et 2021. En 2021, 4,2 Mds€ étaient destinés à l'Afrique subsaharienne, soit environ un tiers de l'APD française totale.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
APD allouée à l'Afrique, en Md€	3,5	4,1	4,5	4,7	5,6	5,4
% de l'APD totale	41%	41%	44%	43%	45%	41%

1.2. La France a concentré sa politique de développement sur dix-neuf pays prioritaires en 2021

La France concentre les financements les plus concessionnels dans un nombre limité de pays prioritaires, identifiés sur la base d'un ensemble de critères économiques et sociaux, mais aussi de l'intensité de leurs relations avec la France sur le plan culturel ou linguistique. Depuis 2016, la liste de pays prioritaires ne comporte plus que des Etats appartenant à la catégorie des pays les moins avancés (PMA), en cohérence avec l'objectif de ciblage accru de l'APD française sur les pays les plus vulnérables. Depuis la réunion du comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) de 2018, la liste des pays prioritaires comprend 19 pays, tous situés sur le continent africain sauf Haïti :

Bénin, Burkina Faso, Burundi, Comores, Djibouti, Ethiopie, Gambie, Guinée, Haïti, Liberia, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad et Togo.

Le gouvernement a décidé de consacrer la moitié de l'effort en subvention de l'Etat et les deux tiers des subventions mises en œuvre par l'AFD à ces 19 pays prioritaires : cette orientation était encore applicable en 2021. Pour mémoire, le CICID de juillet 2023 a supprimé la liste de pays prioritaires et prévoit dorénavant une cible de concentration des efforts sur les pays les moins avancés (PMA). Ainsi, pour l'aide bilatérale, le gouvernement s'assurera d'un effort financier de l'Etat d'au moins 50% pour les PMA dès 2024 (cf. [conclusions du CICID de 2023](#)).

Flux d'aide publique au développement français à destination des dix-neuf pays prioritaires (liste applicable en 2021)

	2021 (en M€)	APD (équivalent- don)	Transferts financiers des migrants
1	Bénin	77,0	10,0
2	Burkina Faso	135,7	4,0
3	Burundi	33,5	0,2
4	Comores	42,1	67,9
5	Djibouti	41,1	21,0
6	Ethiopie	111,2	4,0
7	Gambie	13,4	8,7
8	Guinée	76,0	19,9
9	Haïti	78,4	221,9
10	Liberia	29,1	0,6
11	Madagascar	114,1	281,5
12	Mali	139,1	62,4
13	Mauritanie	36,6	17,0
14	Niger	141,2	7,0
15	République centrafricaine	46,2	2,0
16	République démocratique du Congo	146,8	49,5
17	Sénégal	216,8	436,2
18	Tchad	91,8	1,0
19	Togo	33,3	27,4
	Total pays prioritaires	1 603,4	1242,2

Source : OCDE, Banque de France

2. Priorités thématiques en 2021

L'**approche transversale**, au cœur de l'Agenda 2030, est indispensable pour relever les défis de la préservation des biens publics mondiaux, en prenant en compte les interconnexions entre les différents défis, et de façon à prévenir tout risque d'éviction.

Pour engager les sociétés du Nord et du Sud sur des trajectoires plus justes et durables et mieux prévenir les crises, **la politique de développement de la France adopte une approche intégrée de ces différentes problématiques**. Sous l'impulsion du président de la République, la France a renforcé son investissement en faveur des biens publics mondiaux, à la fois via l'APD bilatérale et multilatérale. Conformément aux orientations du CICID de 2018, **l'APD française est concentrée en 2021 sur cinq secteurs, dans lesquels la France a une forte valeur ajoutée : la santé, l'éducation, l'égalité femmes-hommes, les fragilités et crises, l'environnement et le climat.**

2.1 Priorités transversales

2.1.1. *Relever les défis environnementaux et climatiques les plus urgents de la planète, axe essentiel de la politique française de développement*

2.1.1.1. *La France inscrit la diplomatie environnementale et climatique au cœur de sa politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales.*

Cadre d'intervention

La France s'engage avec détermination en faveur de la **mise en œuvre irréversible de l'accord de Paris sur le climat**. Cette priorité se traduit par une **augmentation des moyens consacrés à la lutte contre le changement climatique**.

L'accord de Paris fixe un cadre à la politique climatique française et prévoit un soutien aux pays en développement pour les appuyer dans la mise en œuvre de leurs engagements. Dans ce cadre, la France concentre son aide sur :

- la **mise en place de politiques publiques adéquates pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre des contributions déterminées au niveau national (CDN)** ;
- la **mobilisation des flux financiers publics et privés** pour financer la transition écologique et l'orientation des investissements vers un développement à faibles émissions et résilient aux impacts du changement climatique ;
- la **protection des populations vulnérables** aux effets du changement climatique et à ses impacts irréversibles.

La France est particulièrement active pour mobiliser les institutions multilatérales, afin que ces dernières fixent un montant croissant de co-bénéfices-climat à leurs interventions et excluent les investissements incompatibles avec les contributions déterminées au niveau national des pays bénéficiaires de l'aide.

Encadré – Accord pour un alignement de l'aide publique au développement avec l'Accord de Paris et l'exclusion du charbon du périmètre de l'aide

A l'initiative de la France, le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE s'était engagé dans un processus de verdissement de l'APD.

À la veille de la COP26 en 2021, les plus grands bailleurs d'aide publique au développement (APD) réunis au sein du Comité d'aide au développement de l'OCDE se sont accordés sur un meilleur alignement de l'APD avec les objectifs de l'Accord de Paris, excluant du périmètre de l'aide tout soutien au charbon sans dispositif d'atténuation. Le Comité d'aide au développement est le garant de cet accord. 28 membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE se sont également engagés à limiter à de rares exceptions le soutien aux autres énergies fossiles (pétrole et gaz).

Le texte de la déclaration est disponible en suivant ce lien :

<https://www.oecd.org/fr/cad/comite-d-aide-au-developpement/cad-declaration-cop26.htm>

Adoptée en novembre 2017, la **stratégie « Climat et Développement » (2017-2022) de l'AFD s'inscrit dans la dynamique de l'Accord de Paris pour le climat**.

La stratégie étant arrivée à échéance fin 2022, le groupe AFD s'engage dans un travail de bilan des cinq années de sa mise en œuvre et identifie des thèmes prioritaires pour la période

2023-2027. L'objectif sera de rehausser son ambition pour le climat et la nature au sein d'une feuille de route commune.

Mise en œuvre

Lors du Sommet pour l'Ambition Climatique du 12 décembre 2020, le président de la République a annoncé un **rehaussement des financements dédiés à la lutte contre les changements climatiques pour atteindre 6 Mds€ par an de 2021 à 2025, dont un tiers dédié à l'adaptation au changement climatique.**

En 2021, la France a mobilisé 6,1 milliards d'euros de finance climat internationale, dont 2,2 milliards d'euros en faveur de l'adaptation.

Volet bilatéral

En 2021, près de la moitié des financements bilatéraux français intégraient des objectifs climatiques (marqueurs de Rio) conformément aux priorités adoptées lors du CICID de février 2018. La France a ainsi consacré 1,8 Md€ à l'atténuation (versements d'APD bilatérale brute, marqueurs de Rio 1 ou 2²).

APD bilatérale consacrée au climat (en versements bruts)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
APD bilatérale pour l'adaptation au changement climatique, en Mds€	0,97	1,53	1,55	0,98	2,67	2,51
APD bilatérale pour l'atténuation au changement climatique, en Mds€	1,75	2,79	0,79	1,84	3,29	1,85

Le groupe Agence française de développement (AFD) est le principal contributeur à la finance climat internationale de la France, représentant 80 à 90% des financements climat français (Proparco inclus).

En 2021³, le groupe AFD a engagé 6 Mds€ de financement « climat »⁴ dans les Etats étrangers, dont une grande partie est prise en compte dans le calcul de la finance climat française⁵. Cela correspond à une contribution au financement de 330 projets de développement ayant des co-bénéfices en matière de lutte contre le dérèglement climatique. Sur le plan géographique, l'activité dédiée au « climat » (y compris Proparco et les financements en Outre-mer) s'est d'abord concentrée au Moyen-Orient et en Asie avec

² Les marqueurs de Rio sont attribués aux projets pour identifier les activités qui ont l'environnement comme objectif principal (marqueur de Rio 2), dont la contribution à l'environnement est significative mais secondaire (marqueur de Rio 1) ou qui n'apportent aucune contribution en matière d'action climatique.

³ <https://www.afd.fr/sites/afd/files/2022-04-10-07-56/climat-bilan-activite-2021.pdf>

⁴ Les financements climat du groupe AFD dans les Etats étrangers se décomposent en 3 catégories : (i) financements en faveur de l'atténuation du dérèglement climatique ; (ii) financements en faveur de l'adaptation aux impacts du dérèglement climatique ; (iii) aides budgétaires et prêts de politiques publiques climat

⁵ Les financements de l'AFD dans certains pays (Turquie), ainsi que les projets AFD financés sur fonds délégués (Fonds vert pour le climat, instruments européens) ne sont pas comptabilisés dans l'engagement français de 6 milliards d'euros.

2,6 Mds€, puis en Afrique avec 1,8 Mds€, en Amérique latine avec 1,1 Mds€, et dans la région Trois Océans⁶ avec 396 M€. En matière d'instruments, les financements « climat » du groupe AFD passent principalement (45 %) en 2021 par des prêts souverains.

FOCUS PROJETS

Convergence climat-biodiversité

Le programme Ghabati Hayati, approuvé en 2021 pour un montant de 103 M€, accompagne la gestion durable des forêts et parcs nationaux du Maroc. Il contribue à une transition bas-carbone, résiliente et inclusive du pays, à la protection et au maintien de sa biodiversité. Il doit aussi appuyer la mise en place de la nouvelle organisation institutionnelle du secteur et permettra des échanges d'expériences et d'expertises avec l'Office français de la biodiversité et ONF International.

Mobilisation du secteur privé

Par le biais du programme FISEA+, Proparco a investi dans *Acumen Resilient Agriculture Fund* (AREF). Ce fonds propose des solutions innovantes pour améliorer la résilience climatique des petits exploitants agricoles en Afrique de l'Est et de l'Ouest. Deux millions de petits exploitants agricoles devraient bénéficier de ce projet.

Volet multilatéral

Une partie des financements climat de la France passe aussi par les canaux européens ou multilatéraux.

Au niveau européen, la France a contribué à la définition de cibles et d'objectifs les plus ambitieux possibles en matière de climat pour le nouvel instrument unique de voisinage, de développement et de coopération internationale (NDICI) : les financements octroyés au titre de l'instrument (79,5 Mds€ pour la période 2021-2027) devront se conformer au principe de « ne pas nuire », et seront alignés sur les objectifs de l'Accord de Paris. 30% des financements du NDICI devront avoir un objectif climatique. L'instrument contribuera à la cible biodiversité globale inscrite dans le Cadre financier pluriannuel (CFP) de 7,5% en 2024 et 10% à partir de 2026.

Au niveau mondial, la France contribue à des fonds rattachés à plusieurs conventions des Nations Unies sur le climat et l'environnement :

- la France a doublé sa contribution au Fonds vert pour le climat (FVC) sur la période 2019-2023, la portant à hauteur de 1,5 Mds€ (contre 774 M€ sur la période 2015-2018). **Cet engagement fort place la France au rang de troisième contributeur** en élément-don. La France a co-présidé le Conseil du FVC en 2021 et 2022. ;
- les financements climat de la France passent aussi par des contributions au Fonds pour l'environnement mondial (FEM – contribution de 300 M€ pour la période 2022-2026), à l'initiative CREWS sur les risques climatiques et les systèmes d'alerte précoce, ou encore à l'initiative CAFI pour les forêts d'Afrique centrale.

Enfin, une part importante de l'action de la France en faveur du climat s'effectue à travers sa participation aux banques multilatérales de développement. Ces banques, et leurs fonds concessionnels associés, consacrent une part significative (entre 30% et 50%) de leurs ressources à la lutte contre les effets du changement climatique.

⁶ Pour renforcer l'intégration régionale des Outre-mer et apporter une réponse globale à des problématiques transfrontalières, l'AFD a adopté en 2019 la stratégie Trois Océans. Cette approche regroupe territoires ultramarins et Etats étrangers voisins dans trois bassins géographiques : Atlantique, Indien et Pacifique.

La France défend l’alignement du portefeuille des banques multilatérales de développement sur l’Accord de Paris. Au sein des banques dont la France est actionnaire, la France a plaidé pour un alignement dans les meilleurs délais. Elles ont toutes annoncé un objectif d’alignement à 100 % aux principes de l’Accord de Paris entre 2023 et 2025.

Alors que la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) souffre d’arriérés de paiement de plusieurs grandes puissances, la France s’acquitte toujours de sa contribution le plus rapidement possible, afin de ne pas générer de difficultés pour l’organisation dans la mise en œuvre de ses activités.

2.1.1.2. La France promeut une approche globale du développement durable, intégrant la biodiversité.

Cadre d’intervention

La France promeut une approche globale du développement durable, intégrant la biodiversité.

La COP15 de la Convention sur la diversité biologique, organisée à Montréal en décembre 2022 sous la présidence de la Chine, a constitué l’une des échéances majeures de ces dernières années en matière de biodiversité. Le cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal comporte 23 cibles visant à mettre un terme et inverser la perte de biodiversité d’ici 2030.

La France est pleinement engagée dans la mise en œuvre de cet accord, y compris en soutenant les pays en développement et les plus vulnérables. Lors du *One Planet Summit* de janvier 2021, la France avait annoncé le doublement de ses financements bilatéraux dédiés à la biodiversité via l’AFD. Cet engagement place d’ores et déjà la France en conformité avec l’engagement pris à la COP15 d’atteindre 20 milliards de dollars de financements internationaux pour la biodiversité d’ici 2025. La France fait aussi partie des premiers pays à avoir traduit le cadre mondial pour la biodiversité à l’échelle nationale avec sa troisième stratégie nationale pour la biodiversité (SNB-3⁷) Cette troisième stratégie entérine le doublement des financements internationaux bilatéraux de la France en matière de biodiversité.

En accompagnement de sa diplomatie environnementale de préservation du climat et de la biodiversité, la France porte un message et un engagement forts à l’international et au sein de l’Union européenne sur la protection, la gestion durable des écosystèmes forestiers et la restauration des écosystèmes naturels dégradés. Cet engagement s’est illustré depuis 2018 avec :

- **la publication, en novembre 2018, d’une stratégie nationale pionnière en Europe de lutte contre la déforestation importée (SNDI)**, en faveur de laquelle l’AFD s’est engagée à consacrer au moins 60 M€ par an ;
- **le lancement de l’Alliance pour la préservation des forêts tropicales et humides** au G7 de Biarritz en août 2019 et l’engagement adossé de 76 M€ côté français (sur 2020-2024), qui a permis de développer de nombreux projets sur les peuples autochtones amazoniens ;
- **notre contribution à l’initiative CAFI** (*Central Africa Forest Initiative* pour les forêts d’Afrique centrale), avec une contribution annuelle de 3 M€ depuis 2019.

⁷ <https://www.ecologie.gouv.fr/strategie-nationale-biodiversite>

En 2021, lors de la COP26 Climat de Glasgow, la France s'est associée à plusieurs engagements politiques et financiers concernant les forêts pour les années à venir :

- **participation au *Global Forest Finance Pledge (GFFP)***, engagement financier de 12 milliards de dollars de finance climat pour les forêts de la part de 12 pays bailleurs auquel la France s'est associée pour 706 M€ d'ici à 2025 ;
- **association au « *Congo Basin Statement* »**, engagement financier régional de 1,5 milliards de dollars pour les forêts du bassin du Congo (dont 45 M€ pour la France).

Mise en œuvre

Volet bilatéral

L'aide publique au développement française dédiée à la biodiversité est passée d'une moyenne annuelle de 105 M€ sur la période 2006-2010 à 2,3 Mds€ d'engagements en 2021.

Engagements d'aide bilatérale de la France en faveur de la biodiversité (en M€)

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
1 441	1 723	2 085	1 356	295	381	2 284

Le groupe AFD met en œuvre depuis fin 2019 une feuille de route biodiversité. Son objectif : porter d'ici 2025 sa finance biodiversité à 1 milliard d'euros par an et adosser 30 % de sa finance climat à des opérations favorables à la biodiversité.

En 2021, la finance biodiversité du groupe AFD s'est établie à 589 M€. 33 % de la finance climat a été favorable à la biodiversité (contre 20% en 2019), conformément à l'engagement du Groupe pour la convergence des deux agendas (climat et biodiversité).

FOCUS PROJET

Gambie - Les mangroves comme solution contre l'érosion des côtes

Dans une démarche de renforcement de la résilience des communautés et des écosystèmes de la zone côtière de la Gambie face au changement climatique, une subvention de 7 millions d'euros de l'AFD apporte une assistance stratégique, scientifique et technique pour la restauration à grande échelle des écosystèmes de mangrove. Cela sera rendu possible grâce à une mise à niveau du cadre juridique pour l'adaptation et la restauration des zones côtières et le renforcement des dynamiques de conservation, de valorisation et de gestion.

Volet multilatéral

La France est le cinquième contributeur historique au Fonds pour l'environnement mondial (FEM), opérateur du mécanisme financier de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de la Convention sur la diversité biologique (CDB) ainsi que de trois autres conventions internationales⁸. Sa contribution à la huitième reconstitution du FEM s'élève à 300 M€ pour la période 2022-2026, ce qui représente une augmentation de 38% par rapport à sa contribution sur la période 2018-2022.

⁸ La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et la Convention de Minamata sur le mercure.

Sur la période 2021-2023, la France a par ailleurs contribué à hauteur de 34,5 M\$ et est ainsi **le cinquième contributeur au Fonds multilatéral pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal (FMPM)**, qui appuie les pays en développement dans leur mise en conformité pour l'élimination progressive des substances appauvrissant la couche d'ozone (dont les nouveaux gaz chlorofluorocarbonés/CFC et hydrochlorofluorocarbonés/HCFC). Depuis l'adoption de l'amendement de Kigali en 2016 (entré en vigueur en 2019), le FMPM couvre également des fluides de remplacement qui n'ont pas d'impact sur la couche d'ozone mais qui ont un fort potentiel de réchauffement climatique (HFC).

Par ailleurs, la France a créé en 1994 le **Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM)**, qui finance des projets innovants en faveur de l'environnement dans les pays en développement. Il soutient des initiatives à même de générer localement des bénéfices environnementaux, sociaux et économiques. Le FFEM a été reconstitué dans la loi de finances 2019 pour la période 2019-2022 à hauteur de 120 M€, dont 22,1 M€ de financements pour l'année 2021. Les ressources du FFEM s'élèveront à 132 millions d'euros pour la période 2023-2026.

La France fait en outre partie des premiers contributeurs aux organisations internationales du système des Nations Unies qui œuvrent en faveur du climat et de l'environnement (CCNUCC, Organisation météorologique mondiale, Programme des Nations Unies pour l'environnement). Dans le cas du PNUE, la France contribue au Fonds pour l'environnement à hauteur de 7,55 M\$, ce qui la place au 5^{ème} rang des contributeurs. Elle s'engage à ne pas flécher sa contribution, pour que l'organisation conserve une marge de manœuvre et une souplesse dans la réalisation de son mandat.

Au niveau européen, la France plaide pour une prise en compte ambitieuse des co-bénéfices biodiversité dans les instruments d'action extérieure de l'Union européenne relatifs au développement.

2.1.2. La prise en compte de l'égalité de genre constitue un principe directeur de la politique de développement française

Cadre d'intervention

L'égalité de genre est une priorité renouvelée du gouvernement français. La France porte à l'international cet engagement dans le cadre de sa diplomatie féministe, adoptée en 2019.

Au niveau multilatéral, dans son plaidoyer dans les enceintes internationales pour l'égalité de genre et ses relations bilatérales, la France s'attache à ce que cet objectif soit à la fois abordé comme **un enjeu politique prioritaire et intégré dans tous les domaines**. Dans son aide bilatérale également, renforcée depuis la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales (LOP-DSLIM) du 4 août 2021, **la France s'est engagée à ce que d'ici 2025, 75 % des volumes annuels d'engagements de son aide publique au développement bilatérale programmable contribuent à l'égalité de genre de manière principale ou significative (projets respectivement marqués CAD 2 et CAD 1 selon les critères de l'OCDE) et 20 % de manière principale (projets marqués CAD 2).**

Le CICID de 2018 et la **Stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2022)** fixent des objectifs ambitieux pour renforcer la prise en compte de l'égalité de genre dans l'APD de la France : d'ici 2022, le « marqueur » genre de l'OCDE sera renseigné dans les statistiques d'APD pour la totalité des projets, et 50% des volumes de financement des opérateurs de l'Etat, en particulier de l'AFD, auront comme objectif principal ou significatif la réduction des inégalités de genre (marqueurs CAD 1 et CAD 2 de l'OCDE). Selon les derniers chiffres officiels de l'OCDE disponibles à la date de rédaction du présent rapport, **50% de l'APD bilatérale française programmable⁹ ont contribué à l'égalité de genre en 2021**, en progression par rapport à la moyenne pour la période 2020-2021, où 47% de l'APD bilatérale française programmable contribuaient à l'égalité de genre.

Dans ce cadre, l'AFD poursuit sa mobilisation autour de l'intégration du genre à travers son Plan d'action égalité femmes-hommes (2019-2022).

Mise en œuvre

Volet bilatéral

En 2021, l'APD bilatérale totale en faveur de l'égalité de genre s'élevait à 3,8 Mds €, soit près du tiers (35%) de l'APD bilatérale totale.

Tableau – APD bilatérale en faveur de l'égalité de genre sur la période 2014 – 2021 (en versements bruts)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
APD bilatérale égalité femmes-hommes, en Mds€	0,76	1,5	1,5	1,8	2,2	3,7	3,8
Part de l'APD bilatérale totale	21%	29%	25%	32%	25%	32%	35%

Entre 2020 et 2022, l'instrument des **Fonds de soutien aux projets innovants et des Fonds pour les projets innovants de la société civile et des coalitions d'acteurs (FSPI et PISCCA)** a été particulièrement mobilisé pour soutenir des projets dédiés à l'égalité de genre et à la promotion et la défense des droits des femmes et des filles, soit 79,7% du montant total alloué sur les trois années.

Sur la période 2020-2022, le **Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF)** a également mobilisé le canal de financement FSPI/PISCCA. Dans ce cadre, la cible initiale de 15 M€ alloués aux projets dédiés à l'égalité de genre et portés par les organisations féministes dans les pays partenaires de la politique de développement et de solidarité internationale de la France a largement été dépassée, avec un montant de **22 M€** versés pour 36 projets validés.

Encadré : Le Fonds de soutien aux organisations féministes

L'un des principaux outils de l'APD dédié à l'égalité de genre est le Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF). Lancé en 2020, il soutient les organisations féministes opérant dans les pays partenaires de la politique de développement et de solidarité

⁹ L'APD bilatérale programmable correspond à l'ensemble de l'APD brute à laquelle sont soustraits : (i) l'aide imprévisible par nature (aide d'urgence et allègement de dette) ; (ii) les flux attachés au territoire domestique (coûts administratifs, frais d'écolage, frais d'accueil des réfugiés) ; (iii) les dispositifs d'aide faisant l'objet d'accords de coopération entre les gouvernements ; (iv) le financement des ONGs.

internationale de la France, initialement à hauteur de 120 M€ sur une période de trois ans, pour finalement atteindre 134 M€ grâce à ses trois canaux – les deux premiers via l’AFD, et le troisième via le canal des FSPI/PISCCA, géré par le MEAE. Une évaluation à mi-parcours du Fonds a été réalisée en 2022, sur les deux premières années de mise en œuvre, par l’association Prospective et Coopération. Elle est disponible directement sur la page internet de l’AFD consacrée au FSOF.

Exemple de projet labellisé FSOF : Femmes actrices de la lutte contre le changement climatique

Ce projet est financé dans le cadre du FSOF en Tanzanie, via le canal des FSPI/PISCCA, à hauteur de 600 000 € pour deux ans. Il soutient des organisations qui forment des jeunes filles en agroécologie et assurent un suivi socio-psychologique, leur permettant de s’intégrer sur le marché du travail.

Volet multilatéral

La France promeut un agenda féministe dans les organisations et les enceintes multilatérales, y compris celles qu’elle finance, dotées pour la plupart de stratégies dédiées en la matière. Ses contributions volontaires sont également en augmentation : la France est 15^{ème} contributeur d’ONU Femmes (plus de 5 M€ en 2021) et 18^{ème} contributeur du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA).

En €	2017	2018	2019	2020	2021	2022
ONU Femmes	1 100 000	1 200 000	1 800 000	2 415 000	5 600 000	5 605 000
UNFPA	1 050 000	1 050 000	1 050 000	2 215 000	1 100 000	4 000 000

La France a co-présidé avec le Mexique, sous l’égide d’ONU Femmes, en juin 2021, le Forum Génération Egalité, plus grand rassemblement féministe mondial depuis la Conférence de Pékin sur les droits des femmes de 1995. A cette occasion, la France, en tant que championne de la coalition sur les droits et la santé sexuels et reproductifs (DSSR), s’est engagée à mobiliser 400 millions d’euros sur cinq ans : 100 millions pour améliorer l’accès des femmes aux produits et services de santé sexuelle et reproductive, y compris l’avortement sécurisé (dont 90 millions d’euros au programme des Nations Unies *UNFPA Supplies* pour l’achat et la distribution de produits contraceptifs modernes) ; 50 millions d’euros pour le Fonds français Muskoka, centré sur la santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et de l’adolescent ; et 250 millions d’euros d’engagements bilatéraux de l’AFD pour les DSSR au cours des 5 prochaines années (2021-2025).

La France contribue à plusieurs autres organisations et initiatives multilatérales qui œuvrent en faveur de l’égalité de genre, telles que :

- le Fonds mondial pour les survivantes et survivants de violences sexuelles liées aux conflits créé par le Dr. Denis Mukwege et Nadia Murad, à hauteur de 8,2 M€ sur la période 2020-2022 (financement de 6,2 M€, réhaussé d’un nouvel engagement de 2 M€ en 2022 en soutien aux activités du Fonds en Ukraine) ;
- l’initiative AFAWA (*Affirmative Finance Action for Women in Africa*), qui a pour but de favoriser l’accès des femmes entrepreneures africaines aux financements, et auquel la France contribue à hauteur de 22,5 M€ pour la période 2020-2024 ;
- le partenariat du G7 pour l’inclusion financière numérique des femmes en Afrique, dans le cadre duquel la France a contribué à hauteur de 25 M\$ à plusieurs initiatives complémentaires (infrastructures, réglementation, recherche) en la matière pour la période 2020-2022 ;

- le Partenariat mondial pour l'éducation (PME), auquel la France contribue à hauteur de 333 M€ sur le cycle 2021-2025, et dont la moitié est fléchée vers des programmes promouvant l'éducation des filles et l'égalité de genre par et dans l'éducation ;
- l'Initiative « Priorité à l'égalité », qui vise à favoriser l'accès et le maintien des filles à l'école et à renforcer l'intégration des enjeux de genre dans les politiques éducatives dans huit pays d'Afrique subsaharienne, auquel la France contribue à hauteur de 6,6 M€ (2019-2023).

2.1.3. La réponse de la France aux crises et fragilités s'inscrit dans le cadre d'une approche globale.

Cadre d'intervention

La réponse aux fragilités et aux crises exige de la France une approche globale, qui articule les instruments de temps long, liés à l'action diplomatique, de paix et de développement, et les instruments de temps court, liés aux actions d'urgence et humanitaires.

En 2018, la France s'est dotée d'une **stratégie « Prévention, résilience et paix durable »** (2018-2022), pour encadrer et orienter les interventions en réponse aux situations de fragilités et aux crises complexes. Cette stratégie s'articule autour de trois axes prioritaires :

- le traitement des causes profondes des fragilités avant qu'elles ne débouchent sur des crises ouvertes (approche préventive) ;
- le renforcement d'une gouvernance inclusive et du contrat social (approche contractualiste) ;
- une meilleure coordination des actions françaises (approche globale).

Le renouvellement de cette stratégie, tirant notamment les enseignements des contextes sahélien, afghan, libanais et centrafricain, est en cours.

Mise en œuvre

En 2021, l'APD de la France allouée à la stabilité internationale et à la lutte contre les fragilités a atteint 833 M€. Elle est principalement multilatérale (88% en 2021, via les agences onusiennes, l'UE, le groupe Banque mondiale).

APD allouée à la réponse aux crises et fragilités (en versements bruts)

<i>APD brute</i>	2017	2018	2019	2020	2021
APD allouée aux crises et fragilités, M€	487	585	560	604	833
APD bilatérale allouée aux crises et fragilités, M€	76	105	118	122	101
APD multilatérale allouée aux crises et fragilités, M€	411	480	442	482	732

Volet bilatéral

Au plan bilatéral, la France intervient en particulier via l'aide humanitaire et la facilité paix et résilience Minka mise en œuvre par l'AFD.

Le fonds Paix et résilience « Minka » mis en œuvre par l'AFD est doté annuellement de 200 M€ en dons. Son objectif est de répondre aux causes profondes des crises et de prévenir leur extension. Le fonds est divisé en quatre fenêtres géographiques : i) Sahel, ii) Moyen-Orient (Irak, Jordanie, Liban), iii) RCA, iv) bassin du lac Tchad (Cameroun, Niger, Tchad), avec une répartition des engagements en faveur du Sahel et du Proche-Orient. En 2021, 30 projets (209,8 M€) ont été engagés par l'AFD dans le cadre du fonds Minka, contre 195 M€¹⁰ en 2020. Au total, entre le lancement du fonds en 2017 et 2021, plus de 864 M€ ont été engagés.

L'AFD évalue à plus de 5 millions le nombre de bénéficiaires du fonds Minka en 2021. Outre le fonds Minka, de nombreux instruments français participent également à la mise en œuvre de la stratégie Prévention, résilience et paix durable. On peut notamment citer les crédits humanitaires et de stabilisation du Centre de crise et de soutien.

Volet multilatéral

Au niveau multilatéral, sous l'impulsion de la France notamment manifestée par le Sommet sur le financement des économies africaines du 18 mai 2021, le G20 a intensifié le soutien international aux économies les plus vulnérables : i) en soutenant la mise en place par le FMI d'une allocation générale de droits de tirage spéciaux (DTS) d'un montant historique de 650 Mds\$, effective depuis le 23 août 2021, puis en encourageant les économies en mesure de le faire à prêter une partie des DTS reçus ou leur équivalent budgétaire au bénéfice des économies les plus vulnérables ; ii) en accélérant la mise en œuvre du Cadre commun pour les traitements de dette pour les pays qui l'ont sollicité, et iii) en soutenant l'intensification de l'action des banques multilatérales de développement.

Encadré : Les droits de tirage spéciaux (DTS)

Créés en 1969 dans un contexte d'insuffisance des réserves en or et en dollar, les droits de tirages spéciaux sont un actif de réserve et de règlement international. Ils constituent l'unité de compte officielle du FMI. Leur valeur est ancrée sur un panier de cinq monnaies (dollar, euro, livre sterling, yen et renminbi).

Une allocation générale de DTS correspond à l'inscription par le FMI, à l'actif et au passif des pays membres, d'un montant similaire de DTS, adossé par un taux d'intérêt égal. Le prorata de DTS alloués dépend des quotes-parts de l'Etat membre au FMI. La quote-part de la France représente actuellement environ 20 Mds\$ de DTS.

Les DTS peuvent être i) conservés comme réserves de change ; ii) utilisés par les Etats dans leurs engagements financiers avec le FMI, ses Etats membres ou l'une des organisations habilitées à en détenir ; iii) échangés contre l'une des cinq devises du panier.

La France a promu, pour maximiser le bénéfice de l'allocation générale de DTS pour les économies vulnérables, une cible ambitieuse de mobilisation de leurs DTS par les grandes économies. Cela a contribué à l'adoption par le G20 en octobre 2021 d'une cible de 100 Mds\$ au bénéfice des pays vulnérables, notamment en Afrique. Les engagements pris par les pays contributeurs atteignent désormais cette cible, avec 103,4 Mds\$ de promesses en juin 2023.

¹⁰ Bilan 2020 de la mise en œuvre du fonds Paix et Résilience Minka de l'AFD.

La France prend sa part à cet effort avec **la mobilisation de 40% des DTS reçus en août 2021, soit 7,8 Mds DTS / environ 10 Mds€** (voir aide multilatérale).

La France a par ailleurs contribué en 2021, pour 40 M€, au Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (*Catastrophe Containment and Relief Trust* ou CCRT) du Fonds monétaire international (FMI), qui permet de réduire le service de la dette auprès du FMI des pays les plus pauvres, en particulier en Afrique subsaharienne.

L'adoption par les membres du G20 et du Club de Paris d'un cadre commun multilatéral pour les traitements de dette au-delà de l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD) représente une avancée majeure. Ce Cadre commun définit une approche multilatérale pour faciliter les traitements de dette par les créanciers du Club de Paris et du G20, dont fait partie la Chine. Mesure temporaire, l'ISSD, mise en place par le G20 et le Club de Paris en mai 2020 et étendue jusqu'à fin 2021, a permis d'offrir aux 73 pays à faible revenu éligibles un soutien pour faire face à la crise de la Covid-19. Du 1^{er} mai 2020 au 31 décembre 2021, les créanciers du Club de Paris ont suspendu environ 4,6 Mds\$ de service de la dette dû par 42 pays à faible revenu¹¹.

La France est le cinquième donateur à l'Association internationale pour le développement (AID) et le troisième contributeur au Fonds africain de développement (FAD), guichets concessionnels de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement sur la période 2020-2022. La France a contribué à l'AID à hauteur de 1,6 Md\$ en dons pour le cycle 2020-2022 et au FAD à hauteur de 536,6 M\$ sur la même période. L'AID est le plus grand fonds concessionnel, ouvert à 74 pays dont 39 en Afrique subsaharienne. La Banque mondiale est ainsi, via l'AID, de très loin le premier partenaire de l'Alliance Sahel¹². Pour aider les pays les plus pauvres à faire face à la crise de la Covid-19, l'AID a engagé 53,3 Mds\$ entre avril 2020 et fin 2021, sous forme de dons et de prêts très concessionnels. Pour la seule année 2021, plus de 25 Mds\$ ont été engagés à destination des pays d'Afrique. Les donateurs de l'AID se sont accordés par ailleurs, en février 2021, pour avancer d'une année la 20^{ème} reconstitution de l'AID (AID-20), permettant ainsi de concentrer les ressources de l'AID-19 sur deux années (2020-2021) et d'apporter davantage de financements aux pays récipiendaires en période de crise. La reconstitution de l'AID-20 a permis de mobiliser un total de 93 Mds\$, en s'appuyant notamment sur une contribution française de l'ordre de 1,5 Md€. Au total, la part des ressources subventionnées (dons et éléments de concessionnalité) des fonds multilatéraux qui sont affectées aux pays d'Afrique subsaharienne¹³ s'élève à 58,2% en 2022, après 63% en 2021 et 65% en 2020¹⁴. La part affectée aux PMA s'élève quant à elle à 69,7% en 2022, après 63% en 2021 et 68% en 2020.

¹¹ La liste des pays bénéficiaires de l'ISSD est publiée sur le site internet du Club de Paris :

<https://clubdeparis.org/fr/communications/communiqu%C3%A9-club-paris-a-mis-oeuvre-succes-issd-ses-extensions-23-02-2022>

¹² [L'Alliance Sahel](#) associe les principaux partenaires du développement multilatéraux et bilatéraux des États du Sahel.

¹³ Indicateur du rapport annuel de performance (RAP) relatif au programme 110. Le calcul de cet indicateur intègre les dons et comptabilise l'élément de concessionnalité des prêts accordés par les principaux fonds concessionnels (AID, FAD, FAsD, FIDA, FVC, FEM) de manière à obtenir un indicateur global de répartition géographique. L'indicateur est ensuite pondéré en fonction de la contribution française à chacun de ces fonds (part en % à la dernière reconstitution du fonds).

¹⁴ L'évolution de cet indicateur est déterminée par les décisions stratégiques des différentes institutions auxquelles la France contribue en tant que l'un des principaux actionnaires, mais qu'elle n'est pas seule à prendre. En 2021, elle s'explique principalement par l'intégration du Fonds vert pour le climat et du Fonds pour l'environnement mondial (dont l'action est moins concentrée sur l'Afrique et les PMA) dans le calcul de cet indicateur.

2.1.4. La France défend une approche du développement fondée sur les droits humains.

Cadre d'intervention

Conformément aux conclusions du CICID de 2018 sur l'intégration d'une approche fondée sur les droits humains dans la politique de coopération de la France et au cadre de partenariat global annexé à la loi du 4 août 2021, une **stratégie interministérielle « Droits humains et développement »** a été adoptée le 10 décembre 2018. La stratégie répond à un double objectif :

- **faire de la politique de coopération et d'aide au développement de la France un levier pour sa diplomatie en faveur de la protection et de la promotion des droits humains ;**
- **adopter une approche du développement fondée sur les droits humains. Il s'agit de s'assurer que les projets et programmes qu'elle finance ne portent pas atteinte aux droits humains dans le cadre de leur mise en œuvre, et tendent à produire un maximum d'effets positifs pour la réalisation des droits humains.**

Quatre priorités ont été identifiées pour la mise en œuvre de la stratégie :

- l'éducation aux droits humains, en particulier à destination des enfants ;
- l'accompagnement des acteurs du développement pour la mise en œuvre de l'approche fondée sur les droits ;
- le soutien aux défenseurs des droits humains face à la restriction croissante de l'espace de la société civile ;
- le soutien à la mise en œuvre de l'Examen périodique universel (EPU) des Nations Unies et des autres mécanismes régionaux similaires.

Cette stratégie est assortie d'un **plan d'action pluriannuel**, définissant les modalités opérationnelles de mise en œuvre des engagements pris pour la **période 2020-2024**. Ce plan d'action fait l'objet d'un suivi annuel lors de comités de pilotage qui réunissent l'Etat, les opérateurs publics du développement et la société civile française.

Mise en œuvre

Volet bilatéral

Au-delà de sa pratique éprouvée en termes de réduction des risques (« ne pas nuire »), l'AFD fait partie aujourd'hui des acteurs de développement qui ont commencé à développer une approche fondée sur les droits humains plus proactive, notamment à travers sa stratégie « 100% lien social », ses engagements en matière de genre et d'égalité femmes-hommes, ou encore au travers de son action pour contribuer à la transition politique et citoyenne. En parallèle, l'AFD soutient aussi de nombreuses initiatives portées par des organisations de la société civile qui défendent les droits humains ou intègrent l'approche fondée sur les droits humains dans leurs projets de développement.

Par ailleurs, les diligences obligatoires dans le champ des opérations de l'AFD comportent notamment l'évaluation des risques sociaux des projets financés. **La question de l'application des normes internationales en matière de droits humains est ainsi en permanence posée et intégrée dans l'évaluation et la mise en œuvre des projets, quels qu'ils soient.** Pour ce faire, le groupe AFD s'appuie sur les standards de performance de la

Société financière internationale (SFI) et sur les normes environnementales et sociales de la Banque mondiale, ainsi que sur les normes fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT). En 2022, le groupe AFD a également mis à jour sa liste d'exclusion, en intégrant un paragraphe excluant les projets allant à l'encontre des droits humains.

Pour favoriser l'intégration de l'approche fondée sur les droits humains dans les projets de développement, un cycle de formation est en cours de mise en œuvre pour former les **agents du groupe AFD et du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères à cette approche**. D'autres actions ont également été entreprises par l'Etat et ses opérateurs pour opérationnaliser cette approche dans les actions de coopération au développement de la France, conformément aux orientations de la stratégie droits humains et développement¹⁵. Un groupe de travail réunissant l'Etat et les opérateurs publics du développement a notamment été créé en 2022, pour assurer le suivi et la mise en conformité des procédures.

En parallèle, des actions ont été mises en œuvre pour renforcer les capacités des citoyens afin qu'ils soient en mesure de faire valoir leurs droits, et accompagner les Etats partenaires afin qu'ils se conforment à leurs obligations de respect, de protection et de mise en œuvre des droits humains, notamment sur les thématiques suivantes :

- **l'identité juridique et l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil** : lancement en 2021 d'un FSPI multi-pays (Liberia, RDC et Sénégal) pour favoriser l'enregistrement universel des naissances et l'accès à l'identité juridique, condition d'accès aux droits humains (1 M€) et d'un FSPI sur la modernisation du système d'état civil aux Comores (1 M€). La France a également financé l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en 2021 et 2022 pour l'élaboration et la diffusion d'un guide pratique sur l'enregistrement des faits d'état civil, en particulier de la naissance.
- **les libertés d'expression et d'information et le renforcement des médias libres et indépendants de la société civile** : financement de plusieurs projets mis en œuvre par Canal France International Développement Médias (CFI), notamment le projet « Connexions citoyennes 2 », qui vise à encourager l'émergence de projets numériques d'action citoyenne en Afrique, et le projet « Désinfox Afrique », qui vise à lutter contre la propagation des infox (fausses informations) en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest.
- **la dépénalisation universelle de l'homosexualité** : création d'un fonds de 2 M€ destiné à soutenir ceux qui défendent les droits des personnes LGBT+ à travers le monde.
- **la lutte contre la peine de mort** : financement du Congrès mondial de lutte contre la peine de mort, organisé par l'ONG *Ensemble contre la peine de mort* en novembre 2022 à Berlin.
- **le soutien aux défenseurs des droits humains**¹⁶ : **l'Initiative Marianne** pour les défenseurs des droits humains, lancée en décembre 2021, se poursuit dans ses trois volets : 1) un volet de soutien des défenseurs des droits humains qui s'engagent dans leur pays pour défendre les droits et les libertés fondamentales, à travers le financement d'un FSPI multi pays (Irak, Sénégal, Gambie, Ghana, Ouganda, Niger, Comores, Cuba, Vietnam, Philippines) et d'un projet porté par la Plateforme des droits de l'Homme (dispositif initiative OSC de l'AFD) ; 2) un volet qui vise à distinguer des défenseurs des droits de l'Homme de nationalité étrangère pour la valeur de leur engagement et au titre des menaces qui pèsent sur eux. Depuis janvier 2022, la France accueille chaque année une quinzaine de lauréats défenseurs des droits humains, pour un programme d'accompagnement de 6 mois de janvier à juillet ; 3) un volet qui vise à fédérer les acteurs concernés pour enclencher des dynamiques positives. Une

¹⁵ Voir le compte rendu du 3^{ème} Comité de suivi de la stratégie « droits humains et développement » datant du 11 juillet 2023.

¹⁶ Une liste plus exhaustive des actions de la France en matière de protection des droits humains peut être trouvée dans le compte rendu du Comité de suivi de la stratégie « droits humains et développement ».

association a été créée en décembre 2021, pour veiller à la mise en place du dispositif d'ensemble.

- **l'éradication du travail forcé, de l'esclavage moderne, de la traite des êtres humains et du travail des enfants** : la France a accédé au statut de pays « pionnier » de l'Alliance 8.7 dans la lutte contre le travail des enfants, et finance des actions de coopération sur la lutte contre la traite des êtres humains, notamment le travail des mineurs, en Europe de l'Est.

En lien avec les dispositions de la politique de développement, la France associe la société civile française et des pays partenaires, ainsi que le secteur privé, pour atteindre ses objectifs en matière de protection et de promotion des droits humains.

Volet multilatéral

Dans le cadre de sa stratégie, la France s'est engagée à orienter l'action des banques de développement, y compris la Banque mondiale, dans un sens conforme à l'approche du développement fondée sur les droits humains. A ce titre, la France a rejoint en 2022 le conseil du partenariat du Fonds droits humains, autonomisation, inclusion (*Human Rights, Inclusion and Empowerment Umbrella Trust Fund*) de la Banque mondiale, qui vise à intégrer les principes de droits humains au sein des pratiques de la Banque.

2.2. Priorités sectorielles : santé, éducation, sécurité alimentaire, eau et assainissement, aide au commerce, gouvernance

2.2.1. La France a fait de la santé un axe principal de sa politique de développement, avec un investissement financier significatif.

Cadre d'intervention

La France a publié à l'automne 2023 sa nouvelle [stratégie en santé mondiale pour la période 2023-2027](#). Elle donne les grandes orientations stratégiques :

- extension de la couverture santé universelle et renforcement des systèmes de santé ;
- promotion de la santé et lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles ;
- renforcement de la préparation, prévention et riposte aux urgences de santé publique.

La nouvelle stratégie consacre également deux axes d'action transversale :

- contribuer à une nouvelle architecture mondiale en santé ;
- faire de la recherche et de l'expertise publique et privée des leviers d'action et d'influence au service de la stratégie en santé mondiale.

Face aux conséquences de la pandémie de la Covid-19 inscrites dans la durée et l'émergence de nouveaux enjeux liés à la prise de conscience engendrée par la crise sanitaire (vaccination, nécessaire investissement dans les systèmes de santé et la préparation, prévention et riposte aux pandémies, renforcement de l'approche « une seule santé », augmentation de l'investissement dans les ressources humaines en santé), la France plaide pour une réforme de l'architecture mondiale de santé qui tire toutes les leçons de la crise et de ces nouvelles évolutions. **Elle a réitéré son engagement** afin de **proposer une réponse adaptée à l'évolution des besoins** et de **renforcer les systèmes de santé et de protection sociale sur le long terme**, mais aussi afin d'améliorer leur capacité de résilience face à de futures

crises, notamment dans les pays les plus vulnérables.

Mise en œuvre

Volet bilatéral

L'AFD est le principal opérateur de l'aide bilatérale dans le domaine de la santé.

Après la trajectoire exponentielle de 2020 due à la réponse d'urgence à la crise de la Covid-19, l'activité en santé et protection sociale de l'AFD a certes diminué en 2021 mais reste à un niveau élevé. Au total, en 2021, l'AFD a financé 71 projets (contre 45 en 2019 et 123 en 2020) dans les secteurs de la santé et de la protection sociale, pour un montant total de **808,5 M€** (contre 1,707 Md€ l'année précédente). Cela représente une baisse par rapport à 2020, mais tout de même **une hausse de 48,3% par rapport à 2019. En 2021, l'AFD a également financé des projets transversaux intégrant une composante santé ou protection sociale.** Ces engagements ont été réalisés pour 91% dans les Etats étrangers et 9% dans les territoires français d'Outre-mer.

Encadré – Programme Santé en Commun de l'AFD contre la Covid-19

L'Initiative « Covid-19 – Santé en commun » a été lancée dès le 2 avril 2020. **L'AFD a renouvelé en 2021 l'initiative Santé en commun en réponse à la crise sanitaire, avec un objectif de 30 M€ de dons et 500 M€ de prêts à horizon 2025 largement atteint en 2021, avec 37,8 M€ de dons et 576 M€ de prêts.** L'initiative « Santé en commun » a appuyé non seulement les gouvernements dans leur riposte nationale mais également les organisations de la société civile, les laboratoires, les banques publiques de développement et le secteur privé.

En 2021, 31 nouveaux projets ont été octroyés, pour un total de 94 nouveaux projets octroyés sur 2020 et 2021, à hauteur de 1,846 Md € dans 35 pays. Le but est de soutenir les systèmes de santé, d'appuyer les actions de recherche médicale, d'accroître les capacités de dépistage et de prise en charge de malades et de déployer des systèmes de surveillance épidémiologique et de gestion des alertes.

Volet multilatéral

La France a choisi de recourir principalement à l'APD multilatérale pour financer la santé mondiale : près des trois-quarts (72% en 2019) de l'APD allouée à la santé transitent via le canal multilatéral. En 2021, 45% de l'APD allouée à la santé a transité par le canal multilatéral, et 55% par le canal bilatéral (65% et 35%, respectivement, pour 2020). Ces proportions restent exceptionnelles pour les années 2020 et 2021 en raison de la mobilisation de l'AFD dans le contexte de la réponse à la pandémie de Covid-19 (*cf. supra*). La France a fait le choix d'investir dans les fonds multilatéraux spécialisés en santé que sont le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (FMSTP), l'Alliance pour le Vaccin GAVI et son mécanisme de financement, la Facilité internationale de financement pour la vaccination (IFFIm), ainsi qu'UNITAID. Depuis 2016, les contributions à ces fonds ont été réalisées non seulement à partir de ressources extrabudgétaires provenant du produit des taxes affectées au Fonds de Solidarité et de Développement (taxe sur les transactions financières et taxe de solidarité sur les billets d'avion – sources historiques de nos contributions aux grands fonds verticaux en santé), mais aussi sous forme de contributions directes depuis le programme 209.

La France est le deuxième contributeur historique du FMSTP, avec une contribution de 1,3 Md € sur le triennal 2020-2022. En 2021, la France a versé 303,8 M€ pour honorer ses engagements. La part de la contribution française au Fonds mondial destinée à apporter une assistance technique aux pays partenaires, mise en œuvre par Expertise France sous le nom de L'Initiative 5%, a été portée à 7% sur la période 2017-2019, puis à 9% en 2019, pour atteindre 38,9 M€ par an. En 2021, la France a ainsi versé 38,9 M€ à L'Initiative. A noter que pour la période 2023-2025, la France s'est engagée lors de la septième conférence de reconstitution des ressources du FMSTP de septembre 2022 à augmenter sa contribution de 23%, pour atteindre 1,6 Md€ sur le cycle 2023-2025, dont désormais 20% dédiés à L'Initiative, soit 319,2 M€.

La France est le premier bailleur d'UNITAID, chargé d'accélérer la réponse aux épidémies telles que le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, en déployant des innovations mieux adaptées, plus efficaces, et moins chères, avec environ 56% des ressources cumulées depuis sa création en 2006. Sa contribution s'est élevée à 85 M€ en 2021 et 105 M€ en 2022, dont 20 M€ fléchés vers ACT-A dans le cadre de la lutte contre la Covid-19. Dans le cadre de la nouvelle stratégie d'Unitaid pour 2023-2027, la France a engagé une contribution, stable, de 255 M€ sur 3 ans (2023-2025), soit 85 M€ par an.

La France est le 6^e pays donateur à Gavi, l'Alliance du Vaccin, avec une contribution de 500 M€ pour la stratégie dite « 5.0 » (2021-2025), dont l'objectif est de vacciner 300 millions d'enfants et de sauver 7 à 8 millions de vies supplémentaires d'ici fin 2025. En 2021, la France a annoncé un appui supplémentaire de 200 M€ à COVAX, le pilier vaccin de la riposte à la Covid-19, administré par Gavi. En 2021, la France a donc versé 29,7 M€ pour honorer ses engagements sur le programme fonctionnel de Gavi, et 200 M€ pour COVAX. En 2022, la France a versé 55,3 M€ à Gavi, pour le programme fonctionnel, et a annoncé un appui additionnel de 100 M€ à COVAX, qui seront versés entre 2023 et 2025. En 2022 enfin, la France a annoncé une contribution inédite de 50 M€ à l'initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite (IMEP/GPEI), souhaitée pour 2026 dans le cadre de sa stratégie 2022-2026.

Encadré - Initiative ACT-A contre la Covid-19

La France s'est fortement mobilisée, dès le début de l'épidémie et au plus haut niveau, pour faire face à la crise sanitaire. Avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et la Commission européenne, la France a ainsi été à l'initiative de la création de l'accélérateur ACT (« Access to Covid-19 Tools Accelerator » : ACT-A). ACT-A a été une réponse internationale multilatérale, coordonnée, destinée à accélérer le développement, la production et l'accès équitable et universel aux traitements, tests, diagnostics et vaccins contre la Covid-19, tout en soutenant les systèmes de santé des pays.

A cet égard, la France a contribué aux objectifs d'ACT-A et à ses différents piliers à travers des contributions multilatérales et bilatérales atteignant 1,16 Md € d'engagements et de dons, dont 510 M€ au bénéfice des organisations dirigeant les différents piliers d'ACT-A. Ainsi, la France s'est engagée à financer COVAX à hauteur de 300 M€ et a été le premier pays à impulser la dynamique des dons de doses de vaccins dans le monde, avec un engagement total de donner 120 millions de ses propres doses.

La France a aussi souhaité soutenir les différents piliers d'action de manière globale et équilibrée : sur les diagnostics et les traitements (financement additionnel à Unitaid de 40 M€), sur le renforcement des systèmes de santé à travers le pilier Connecteur des systèmes de santé d'ACT-A (100 M€ versés à l'OMS) ainsi que sur le renforcement des capacités de production locale (70 M€), en soutien notamment au *Medicines Patent Pool* pour son rôle clé

en matière d'accès aux produits de santé et de transfert de technologies. La France continue également à ce titre de soutenir le centre de production de vaccins ARNm en Afrique du Sud, dont l'OMS assure la coordination.

Le mandat d'ACT-A a été renouvelé à deux reprises, jusqu'en octobre 2022. Depuis, un dispositif transitoire a été mis en place : ACT-A a été mis en sommeil mais reste prêt à être réactivé, en cas de rebond épidémique. Le dispositif ne fait plus l'objet de levées de fonds. Suite à son évaluation stratégique, publiée en octobre 2022, des discussions ont été initiées quant au futur d'ACT-A. Celles-ci sont toujours en cours, conduites dans différentes enceintes multilatérales (G7, G20, processus de Johannesburg, OMS...). La nécessité d'un mécanisme multilatéral pérenne d'accès aux contre-mesures médicales qui s'inscrirait dans le cadre d'une architecture renforcée de préparation et de riposte aux pandémies fait désormais consensus. L'OMS s'est vu confier la tâche de centraliser les discussions et de définir le mandat et la gouvernance d'un futur dispositif, aussi inclusif que possible, dont les contours seront vraisemblablement dressés dans le futur Accord international sur les pandémies.

FOCUS PROJET

Multipays Afrique – Afroscreen : soutenir la surveillance génomique en Afrique subsaharienne par le renforcement des capacités de diagnostic et de séquençage génétique (juillet 2021-juillet 2023, 10 M€)

Face à l'évolution de la pandémie de Covid-19 et l'apparition de variants, le partage rapide des informations liées aux séquences génomiques est essentiel. Porté par le consortium Agence nationale de recherche sur le VIH/sida et les hépatites virales | Maladies infectieuses émergentes (ANRS|MIE), le réseau Institut Pasteur et l'Institut de recherche pour le développement (IRD), le projet Afroscreen vise à structurer un réseau africain de surveillance, afin de renforcer les capacités de séquençage génomique des laboratoires, améliorer le partage des données et assurer un suivi efficace de la circulation du virus de la Covid-19. Contribuant à l'atteinte de l'ODD 3, il est mis en œuvre dans 13 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre, en partenariat avec le CDC Afrique. **Le projet s'insère parfaitement dans ce cadre d'intervention prioritaire qui vise à prévenir et contrôler l'émergence, la réémergence puis la propagation de maladies zoonotiques.**

2.2.2. La politique de développement française est marquée par un réengagement en faveur de l'éducation.

Malgré des **progrès importants** en matière d'accès à l'éducation primaire, **plus de 250 millions d'enfants ne sont pas scolarisés dans le monde**. Le secteur fait face à de nombreux défis : la pression démographique, les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la crise des apprentissages, avec un accroissement des inégalités sociales et de genre, la faiblesse de la qualité des apprentissages.

Cadre d'intervention

Conformément aux conclusions du CICID de 2018 et aux orientations du cadre global de partenariat annexé à la loi du 4 août 2021, l'engagement sur le secteur éducatif a été renforcé, afin de mettre en œuvre les priorités définies dans la stratégie internationale pour l'action extérieure de la France en matière d'éducation, arrivée à échéance en 2021 et en cours de renouvellement. Cet engagement pour le secteur a été réitéré lors du Conseil présidentiel du développement le 5 mai 2023, à travers l'objectif dédié à la jeunesse et la formation des enseignants. Les axes stratégiques de la France portent sur l'amélioration de la qualité, de l'accès et de la gouvernance des systèmes éducatifs et de formation. La stratégie Éducation-Formation-Emploi 2016-2020 de l'AFD, en cours de renouvellement, s'inscrit dans la continuité de la stratégie du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Mise en œuvre

En 2021, la France a consacré près d'1,5 milliard € d'APD au secteur éducatif, à travers les canaux bilatéral et multilatéral, soit 9,2% de son APD totale brute.

APD consacrée au secteur de l'éducation (en versements bruts)

<i>APD brute</i>	2016	2017	2018	2019	2020	2021
APD bilatérale allouée à l'éducation, en M€	1 025	1 108	1 078	1 177	1 367	1 270
<i>dont frais d'écolages, en M€</i>	618	655	695	631	708	626
<i>% frais d'écolages dans l'APD bilatérale allouée à l'éducation</i>	60%	59%	64%	54%	52%	49%
APD multilatérale, en M€	191	207	268	209	249	230
APD totale allouée à l'éducation, en M€	1 216	1 315	1 346	1386	1615	1 500
APD éducation en % de l'APD totale	11,5%	10,9%	10,3%	10,7%	9,3%	9,2%

Volet bilatéral

Sur le continuum éducatif, l'AFD est le principal opérateur dans les pays partenaires. Elle mobilise l'expertise française et francophone. Les octrois de l'AFD se sont élevés à 284 M€ en 2021 et 629 M€ en 2022 sur le secteur, l'essentiel des engagements ayant concerné l'Afrique. En 2021, 86 M€ ont été consacrés à l'éducation de base, 96 M€ à la formation professionnelle, 79 M€ à l'enseignement supérieur et 23 M€ à l'emploi. Ces financements ont permis d'accompagner une meilleure intégration dans les politiques nationales et les projets des enjeux d'égalité de genre (99% des financements relèvent du CAD 1 et du CAD 2), d'adaptation et d'atténuation du changement climatique et de préservation de la biodiversité.

FOCUS PROJET

Programme APPRENDRE (appui à la professionnalisation des pratiques enseignantes et au développement de ressources)

Programme phare du Plan pour la langue française et le plurilinguisme lancé en 2018 par le Président de la République, le programme APPRENDRE fédère les expertises française et francophone en matière éducative. Financé par l'AFD (20 M€ sur la période 2018-2023), le programme a formé 900 000 enseignants dans 26 pays. Ce dispositif vise à l'amélioration des pratiques pédagogiques et accompagne des projets de recherche en éducation. Le programme s'inscrit dans les ambitions de l'objectif 3 du Conseil présidentiel du développement du 5 mai 2023 : « *Investir dans la jeunesse en soutenant l'éducation et la formation des professeurs dans les pays en développement* ».

Volet multilatéral

La France contribue au Partenariat mondial pour l'éducation (PME), un fonds multilatéral dédié au financement de l'éducation de base. Elle est le 9^e contributeur historique du PME, mais se distingue au 3^e rang des donateurs du cycle 2021-2025, avec une contribution de 333 M€ sur la période (via le P209 et le Fonds de solidarité pour le développement, FSD). 50% des financements français sont fléchés vers des programmes favorisant l'éducation des filles et l'égalité de genre par et dans l'éducation.

La France est très impliquée au sein des instances de gouvernance du PME, garantissant un bon suivi de ses orientations et un rôle leader parmi les donateurs. Elle représente les pays de la circonscription n°1 des bailleurs au conseil d'administration, est membre du Comité sur les finances et les risques et préside le Comité sur la performance, l'impact et l'apprentissage, qui lui donne un siège au Comité exécutif.

La France a également augmenté ses financements fléchés à l'éducation auprès de l'UNESCO, en cohérence avec les engagements du CICID de 2018. En 2021, les financements fléchés sur l'éducation étaient de 7,7 M€ sur un total de 9,2 M€ de contributions volontaires françaises à l'UNESCO, contre 6,5 M€ sur un total de 7,5 M€ en 2020. En 2022, les contributions volontaires de la France à l'UNESCO s'élevaient à 9,8 M€, dont 7,29 M€ (soit 74%) étaient alloués au secteur de l'éducation.

Depuis 2018, la France a contribué à hauteur de 10 M€ au fonds *Education Cannot Wait* (ECW), seul fonds multilatéral dédié au financement de l'éducation en situations d'urgence et de crise prolongée. En 2021, la contribution française à ECW s'élevait à 4 M€, fléchés vers le

Liban (2 M€) et les pays du Sahel (2 M€ : Burkina Faso, Mali et Niger). Cette contribution a transité à travers les contributions volontaires de la France à l'UNICEF, qui héberge le fonds.

En outre, les contributions françaises ont abondé différents organismes et fonds multilatéraux impliqués dans l'éducation, dont l'UNICEF, la Banque mondiale, l'Union européenne, l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), ou encore la Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la francophonie (CONFEMEN).

Enfin, forte de son engagement en faveur de l'égalité de genre, la France a initié, lors de la Présidence du G7 en 2019, l'initiative multi bailleurs « Priorité à l'égalité », qui vise à renforcer l'égalité de genre dans les politiques éducatives de 8 pays d'Afrique subsaharienne. La France est le premier bailleur de l'initiative, avec une contribution de 6,6 M€.

2.2.3. La politique de développement française vise à lutter contre la faim, à renforcer la gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et à favoriser les systèmes agricoles et alimentaires durables.

La situation mondiale en matière de sécurité alimentaire s'est encore aggravée avec la pandémie, et ce pour la sixième année consécutive¹⁷ : entre 702 et 828 millions de personnes ont été confrontées à la faim en 2021, soit 150 millions de plus par rapport à la période pré-pandémique.

Cadre d'intervention

Conformément à la **Stratégie internationale pour la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable (2019-2024)**, l'action de la France s'articule autour de cinq axes :

- renforcer la gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire et la nutrition ;
- développer des systèmes alimentaires et agricoles, notamment à travers les pratiques agroécologiques ;
- renforcer l'action de la France pour la nutrition, en priorisant la sous-nutrition et la période des 1 000 premiers jours de l'enfant¹⁸, ainsi que des régimes alimentaires sains ;
- appuyer la structuration des filières agroalimentaire durables pour favoriser la création d'emplois décents, en particulier pour les jeunes dans les territoires ruraux ;
- renforcer les actions d'assistance alimentaire aux populations vulnérables et améliorer leur résilience, notamment à travers l'Aide alimentaire programmée.

Conformément à sa diplomatie féministe, la France promeut de manière transversale l'égalité de genre dans chacun de ces axes.

L'aide publique au développement française en matière de sécurité alimentaire, de nutrition et d'agriculture durable représente **6,1% de l'aide totale en 2021**.

Mise en œuvre

¹⁷ *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde*, rapport 2021, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Programme alimentaire mondial, FIDA, UNICEF et OMS.

¹⁸ Soit les femmes enceintes et allaitantes et les enfants de moins de deux ans.

Volet bilatéral

En 2021, la France a versé environ 549 M€ d'aide bilatérale en faveur de la sécurité alimentaire, de la nutrition et du développement agricole. Cela poursuit une hausse tendancielle en volume depuis 2014.

L'AFD est le principal opérateur de la France dans ses pays partenaires. Les financements de l'AFD favorisent une approche territoriale intégrée des enjeux d'agriculture comprenant l'élevage, la gestion des ressources forestières et halieutiques et mettent en œuvre les **engagements du groupe AFD en matière d'adaptation et d'atténuation du changement climatique et de préservation de la biodiversité.**

Par ailleurs, pour répondre aux situations d'insécurité alimentaire et nutritionnelle sévère et pour renforcer la résilience des populations vulnérables, **la France s'appuie principalement sur l'Aide alimentaire programmée (AAP)**, via des projets mis en œuvre par les organisations internationales (et notamment le Programme alimentaire mondial - PAM) ou par des ONG (**dotée d'un montant total de 90,4 M€ en 2021**, dont 18 M€ de crédits additionnels pour l'action du PAM en Afghanistan, à titre exceptionnel). En 2021, l'AAP a été fortement mobilisée dans le contexte des crises en **Afghanistan, au Sahel, en Ethiopie, mais aussi en Syrie, au Yémen ou au Liban**. Conformément aux objectifs fixés dans la stratégie sectorielle susmentionnée et par le CICID de 2018, **environ 50% des crédits de l'AAP ont été affectés en 2021 aux pays prioritaires de l'APD française, notamment en Afrique, et 50% des financements AAP présentaient un objectif nutrition.**

FOCUS PROJET

Bénin – Appui au développement des filières protéiniques béninoises (2021)

Ce projet, d'un montant de 6 M€ en subventions, vise à soutenir l'essor de la filière soja dans la région Centre et de la filière piscicole continentale, à travers le développement d'instruments (warrantage¹⁹, diversification des produits de transformation du soja, maîtrise de l'eau) sécurisant des revenus et renforçant la création de valeur ajoutée locale et la disponibilité de produits protéiniques accessibles. Une attention particulière est portée à la participation des femmes lors de toutes les étapes de la chaîne.

Volet multilatéral

Lors du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de septembre 2021, la France s'est engagée dans les coalitions pour l'agroécologie, pour les repas scolaires (qu'elle co-préside) et pour les banques publiques de développement. D'une manière générale, la France participe activement aux instances de gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire et de l'agriculture, que ce soit à la FAO, au FIDA, au PAM, au Comité sur la sécurité alimentaire ou encore dans les enceintes politiques que sont le G7 et le G20. Elle a notamment resserré ses liens avec le PAM à travers un premier dialogue stratégique en 2021.

¹⁹ Le crédit warrantage, aussi appelé crédit stockage ou crédit warranté, est un système de crédit rural qui consiste, pour une organisation paysanne et/ou ses membres producteurs, à obtenir un prêt en mettant en garantie sa production (de mil, sorgho, riz, etc.) susceptible d'augmenter de valeur. Les systèmes de warrantage ont deux objectifs principaux : éviter aux petits producteurs de vendre immédiatement après la soudure, lorsque les prix sont au plus bas, et leur donner la possibilité d'accéder à un crédit.

Les contributions volontaires de la direction des Nations Unies, des organisations internationales, des droits de l'Homme et de la Francophonie au PAM s'élèvent à 13,5 M€ en 2021. Ces crédits bénéficient à titre principal à l'Afghanistan.

Entre 2020 et 2021, la contribution totale de la France au PAM (crédits d'Aide alimentaire programmée et contributions volontaires de la direction NUOI) a fortement augmenté, passant de 30 M€ en 2020 à 75 M€ en 2021.

2.2.4. Le secteur de l'eau et de l'assainissement demeure une priorité de la politique de développement française.

Le manque d'accès à l'eau potable et à l'assainissement est la première cause de mortalité dans le monde. Si des progrès conséquents ont été réalisés à l'échelle mondiale, 2,1 milliards de personnes ne bénéficient toujours pas de services fiables d'approvisionnement en eau potable, et 3,6 milliards d'individus n'ont pas accès à des services d'assainissement gérés en toute sécurité²⁰. Par ailleurs, sous l'effet de la multiplication des usages, du manque de gestion intégrée de l'eau mais aussi du changement climatique, de la perte de biodiversité et de la pollution, les défis se multiplient, avec des phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents (inondations, périodes de sécheresses), une disponibilité des ressources plus aléatoire et une dégradation de la qualité de l'eau.

Cadre d'intervention

Dans ce contexte, la France identifie l'eau et l'assainissement comme un secteur prioritaire de l'aide publique au développement et s'est dotée d'une **Stratégie internationale pour l'eau et l'assainissement (2020-2030)** qui fixe les orientations de l'APD dans le secteur, autour de 3 axes répondant aux enjeux humains et environnementaux.

1/ Le premier axe de cette stratégie concerne l'amélioration de la gouvernance du secteur de l'eau et de l'assainissement, de l'échelle locale à l'échelle mondiale. Dans ce cadre, **la France fait valoir son expertise notamment dans la mise en œuvre d'une Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) à l'échelle des bassins versants**. Ce modèle de gestion qui permet de prendre en compte la réalité hydrologique, pour sécuriser l'approvisionnement en eau de tous, tout en préservant la ressource et les écosystèmes qui en dépendent, est aujourd'hui reconnu comme un prérequis pour une gestion durable de la ressource. **La France promeut aussi la ratification et la mise en œuvre des Conventions d'Helsinki (1992)** sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux **et de New York (1997)** en vue d'assurer la paix, la sécurité et la pérennité des usages de l'eau entre les Etats. Par ailleurs dans la continuité de la Conférence des Nations Unies sur l'eau qui s'est tenue en mars 2023, **la France plaide pour la mise en place d'un dialogue multilatéral régulier sur l'eau, et le renforcement du rôle de coordination d'ONU-Eau**, par la mise en place d'une stratégie intégrée pour l'eau et l'assainissement à l'échelle des Nations Unies.

2/ Le second axe concerne le renforcement de la sécurité de l'approvisionnement en eau pour tous, dans un contexte d'accroissement des pressions sur la ressource et de multiplication des crises liées à l'eau. A travers cet axe, l'action de la France vise à **apporter des solutions conciliant la satisfaction des besoins humains et environnementaux, et construisant la résilience des territoires et des populations**.

²⁰ OMS, UNICEF, Progrès en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène : mise à jour 2017 et estimations des ODD, OMS, Genève, 2017.

3/ Le troisième axe vise à renforcer l'efficacité des moyens et des outils, en privilégiant le développement de solutions innovantes et de mécanismes solidaires de financement. Ainsi, la stratégie oriente les financements vers la construction d'infrastructures résilientes, le développement de solutions fondées sur la nature et la mise en place d'institutions et de services d'eau et d'assainissement de qualité au bénéfice de toutes les populations, y compris les plus vulnérables.

En déclinaison de la stratégie internationale de la France pour l'eau et l'assainissement (2020-2030), **l'AFD s'est dotée en février 2022 d'un nouveau cadre d'intervention sectoriel**, qui renouvelle la mobilisation du groupe AFD en faveur du secteur autour de trois axes d'intervention : **1/ Réduire les inégalités d'accès à l'eau et à l'assainissement, en particulier pour les femmes et les filles et dans les zones de crises et conflits ; 2/ Agir à l'échelle territoriale pour plus de résilience climatique et écologique ; 3/ Améliorer la gouvernance pour des services performants et pérennes.** La sensibilisation à l'hygiène et la participation citoyenne sont aussi considérées comme des clés de changement.

Ce cadre d'intervention sectoriel s'articule également autour de trois accélérateurs d'action : (i) les partenariats ; (ii) l'innovation et (iii) la connaissance.

Mise en œuvre

En 2021, la France a consacré 758 M€ d'APD (versements) à l'eau et l'assainissement, soit 4,6% de son APD totale, à destination principalement de l'Afrique, suivie de l'Asie. 73 % de ces moyens ont transité par le canal bilatéral.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
APD bilatérale, en M€	357	367	549	605	570	528	553	553
APD multilatérale imputée, en M€	131	197	195	363	275	204	160	205
APD totale, en M€	488	564	744	968	845	766	713	758
% APD totale	5,2%	5,7%	7,0%	8,0%	6,5%	5,5%	4,1%	4,6%

La majeure partie de l'APD bilatérale dans ce secteur est mise en œuvre par l'AFD. En 2021, l'AFD a octroyé 1 Md€ de projets dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Ce chiffre est en hausse en 2022, avec 1,2Md€ engagés, soit 10% des engagements du groupe²¹.

FOCUS PROJET

Mauritanie (subvention de 14M€ octroyée en 2022) - Prévenir les risques de conflits provoqués par le manque d'eau

Dans le sud-est du pays, à la frontière malienne, le manque d'eau potable, agricole et pastorale est un défi majeur pouvant générer des tensions sociales. Afin de les prévenir et de renforcer l'accès des populations à l'eau et à l'assainissement, l'AFD apporte une subvention de 14M€ pour financer la réalisation ou la réhabilitation de 66 systèmes d'alimentation en eau potable, la construction de 191 blocs sanitaires dans les lieux publics et de dix stations pour l'abreuvement des troupeaux. Le projet comprend également un programme de sensibilisation à l'hygiène.

²¹ Les octrois interviennent avant les engagements et les décaissements, ce qui explique pourquoi les montants octroyés sont différents des chiffres d'APD.

2.2.5. La stratégie française vise à renforcer les capacités commerciales des pays en développement, pour une croissance économique inclusive et durable.

Le commerce joue un rôle moteur dans le développement économique et la réduction de la pauvreté : c'est la raison pour laquelle **la France a fait de l'insertion des pays en développement dans le commerce mondial une de ses priorités**. La stratégie française d'aide au commerce et de facilitation des échanges est principalement axée sur les pays d'Afrique Caraïbes Pacifique (ACP), avec un **soutien particulier aux pays les moins avancés, et sur des actions œuvrant pour un commerce durable et inclusif**.

La France contribue depuis 2005 à plusieurs fonds multilatéraux (dont les fonds OMC), avec des engagements triennaux à hauteur de 6 M€ (2 M€ par an). Pour la période 2021-2023 les montants de l'aide de la France ont été réajustés, en conservant la priorité aux PMA ainsi que la sensibilité francophone, mais en axant la participation sur des fonds où la France est plus visible en tant que donateur et vers des activités en faveur du développement durable. S'agissant des fonds OMC, la contribution française a été portée à hauteur de 2,7 M€ pour le programme de stage des petites missions (FIMIP) ; de 1,65 M€ pour les Chaires universitaires de l'OMC, afin de devenir le contributeur de référence du programme ; de 1,2 M€ pour le Fonds pour l'application des normes sanitaires et phytosanitaires (« STDF ») et de 300 000 € pour le Forum sur le commerce, la durabilité environnementale et les ODD. Par ailleurs, la France contribue également à hauteur de 150 000€ à la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), pour apporter un appui aux travaux en vue de l'établissement d'une cour multilatérale permanente pour le règlement des litiges d'investissement.

La France a mis en place en 2002 un programme bilatéral d'assistance technique en matière commerciale, le Programme de Renforcement des Capacités Commerciales (PRCC), financé sur les crédits du programme 110 du MEFSIN et du programme 209 du MEAE, et mis en œuvre par l'AFD. Le PRCC vise à renforcer des maîtrises d'ouvrage faibles dans des pays en développement et des pays les moins avancés et à renforcer leurs capacités commerciales. Sa valeur ajoutée provient de sa grande flexibilité, qui permet de soutenir des acteurs aux profils variés et de financer une palette d'actions larges et sur-mesure. Plus de la moitié des projets financés concernent des opérations auprès de filières d'exportation agricole ou de la pêche, mais le PRCC est également intervenu auprès de filières industrielles (mécatronique, textile, santé par exemple) ou de services (cinéma, tourisme).

Dotée de 30 M€ sur la période 2020-2022, la sixième génération du PRCC (PRCC 6) s'inscrit dans les priorités géographiques de la politique de développement française. Ainsi, l'effort s'est concentré sur l'Afrique subsaharienne et dans les pays du « Partenariat de Deauville » (Tunisie, Maroc, Libye, Egypte, Yémen), avec 80% des crédits consacrés à l'Afrique et aux pays méditerranéens. Par ailleurs, le PRCC 6 accorde un accent particulier aux PMA, pour lesquels 60% minimum des crédits sont alloués. Les priorités thématiques ont légèrement été actualisées par rapport aux précédentes générations de PRCC, avec la démarche qualité (incluant le commerce équitable et la mise en place d'indications géographiques, œuvrant tous deux en faveur du développement durable), l'appui aux structures collectives comme les coopératives, clusters ou organismes intermédiaires, et le soutien à la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF).

2.2.6. La France promeut la gouvernance démocratique, économique et financière

La gouvernance démocratique et l'Etat de droit sont des conditions essentielles de l'efficacité de l'aide au développement.

Cadre d'intervention

La France promeut une conception extensive et dynamique de la gouvernance, qui inclut tous les acteurs (institutions, secteur privé, société civile), tous les échelons (du local au global), tous les champs (politique, économique, sécuritaire, social, culturel, sportif).

La justice est une condition essentielle au développement durable. La coopération juridique et judiciaire avec les pays en développement est en effet un levier pour renforcer l'Etat de droit, favoriser le respect des droits humains et contribuer à la lutte contre l'impunité.

La promotion de la démocratie et des droits humains constitue l'un des trois objectifs principaux de la loi n°2021-1031 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales du 4 août 2021. En vertu de leur capacité à garantir les droits des populations et d'offrir des opportunités d'inclusion et de partage du pouvoir, la France s'est particulièrement engagée sur la défense des principes démocratiques, la promotion et la protection des droits humains et l'accompagnement des processus électoraux.

La France renforce également son action en matière d'appui à la mobilisation des ressources intérieures dans les économies en développement, dans le cadre de la stratégie interministérielle publiée en 2020, appuyée par le Plan d'investissement stratégique pour le développement 2020-2023. Ce document opérationnel, doté d'une enveloppe de plus de 60M€ sur la période, est financé par le MEFSIN (58 M€) et le MEAE (2,6 M€) pour le financement d'actions d'assistance technique via le canal bilatéral ou multilatéral.

L'année 2021 a également marqué un tournant dans l'engagement de la France dans le domaine de la lutte contre la corruption. A l'occasion de l'adoption de la loi n° 2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, la France s'est dotée d'un dispositif innovant visant à restituer le produit de la cession des « biens mal acquis » aux populations qui en ont été privées, *via* des actions d'investissement solidaire durable variées. Une « Stratégie anticorruption de la France dans son action de coopération (2021-2030) », pilotée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, a été adoptée en juin 2021.

Dans ce cadre, l'engagement de la France en faveur de la protection des lanceurs d'alerte et de la transparence des industries extractives agit comme un levier pour renforcer la gouvernance démocratique, alors que la corruption affecte la légitimité des institutions et mine l'efficacité des politiques publiques. Notre action de coopération en matière d'anticorruption est un moyen de solidifier le contrat social et de renforcer la confiance des citoyens dans les institutions démocratiques.

La France a augmenté son engagement en faveur du renforcement des systèmes d'état civil comme un levier essentiel de gouvernance démocratique et d'efficacité des politiques publiques en faveur du développement dans tous les secteurs (santé, éducation, protection sociale, etc.). L'action de la France à l'international se traduit par des partenariats divers, à travers le financement d'organisations internationales (l'OIF et l'UNICEF, notamment via l'instrument FSPI) et de la société civile, ainsi que l'implication croissante des opérateurs AFD et CIVIPOL ; la thématique est appréhendée de façon transversale, mobilisant divers secteurs (éducation, santé, urgence humanitaire, décentralisation, accès aux droits politiques, etc.).

L'appui à la réforme de l'Etat contribue à la fois à la valorisation de l'expertise française et à la gouvernance démocratique, la solidité des institutions étant un préalable nécessaire tant à la

gestion efficace des ressources qu'à l'efficacité de politiques publiques en faveur du développement.

3. Cohérence des politiques publiques françaises avec la politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales

L'Etat favorise la cohérence entre les objectifs de la politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales et ceux des autres politiques publiques susceptibles d'avoir un impact dans la réalisation des ODD dans les pays partenaires, en particulier les politiques sociale, éducative, sportive et culturelle, commerciale, fiscale, migratoire, de sécurité et de défense, de recherche et d'innovation et d'appui aux investissements à l'étranger.

Une cohérence est également recherchée entre les objectifs de la politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales et ceux des politiques publiques nationales, en vue de la réalisation par la France des ODD et de l'accord de Paris. A cette fin, **la France s'est dotée d'une feuille de route nationale de mise en œuvre des ODD en 2019**. Elaborée sous la coordination du Premier ministre et en concertation étroite avec l'ensemble des ministères et parties prenantes concernés, elle propose une **vision partagée et un plan d'action pour accélérer la mise en œuvre des grandes transformations à mener pour le développement durable**. Elle assure la cohérence des politiques, sur les plans international et national, en vue de la réalisation de l'Agenda 2030, et permet d'assurer un **suivi des progrès réalisés à l'aide d'un ensemble de quatre-vingt-dix-huit indicateurs français de développement durable**, validé dans le cadre d'un groupe de travail multi-acteurs mis en place par le Conseil national de l'information statistique (CNIS) en 2018.

La France veille à cette cohérence ainsi qu'au respect des engagements pris dans le cadre des ODD et de l'accord de Paris pour toutes les politiques de l'Union européenne influant sur le développement des pays partenaires.

Cohérence de la politique environnementale et climatique avec la politique de développement

La France a pris des engagements forts pour s'attaquer aux facteurs directs et indirects de pression sur la biodiversité. Elle s'est notamment engagée à réduire considérablement la pollution de l'air, des terres, des sols, de l'eau douce et de l'océan, en particulier en mettant fin à la pollution plastique d'ici 2040, et promeut l'économie circulaire. Au niveau international, elle a agi en faveur d'un nouveau cadre ambitieux pour l'approche stratégique sur la gestion internationale des produits chimiques au-delà de 2020 (SAICM) et soutient le développement d'un panel sciences-politiques sur les pollutions, les produits chimiques et les déchets.

La France a fait de la préservation des forêts une de ses priorités, avec la volonté de défendre les chaînes de valeur durables en intégrant l'ensemble des acteurs qui bénéficient de la forêt et de ses produits. Ainsi la France a été un des premiers Etats dans le monde à établir une stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée (SNDI), dont les grands objectifs sont repris aujourd'hui dans le règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts. La France a également lancé plusieurs partenariats forestiers à la COP28, qui visent à mobiliser plusieurs pays bailleurs, afin de fournir un ensemble d'instruments qui permette aux pays forestiers de concilier développement économique et conservation des forêts. Ils apportent un mix d'instruments adapté à la demande et à la spécificité de chaque pays.

Cohérence de la politique commerciale avec la politique de développement

Le commerce joue un rôle moteur dans le développement économique et la réduction de la pauvreté. C'est la raison pour laquelle la France, au côté de l'Union européenne, a fait de l'insertion des pays en développement, et plus particulièrement des pays les moins avancés dans le commerce mondial, une de ses priorités. C'est le sens du système des préférences généralisées [SPG] de l'Union européenne et des accords de partenariat économique [APE], qui accordent déjà des accès préférentiels au marché européen aux PED et aux PMA, mais également de l'aide au commerce française (cf. supra).

Les programmes d'aide au commerce concourent, au-delà de l'amélioration de la seule performance commerciale, à un développement global des pays récipiendaires et à l'atteinte des ODD. En effet, l'aide au commerce participe au développement durable et inclusif des pays bénéficiaires, en contribuant au développement économique, mais également à la protection de l'environnement, à la promotion de l'égalité hommes-femmes, au respect des droits de l'Homme et à la bonne gouvernance.

Dans le cadre de la révision de la stratégie de l'aide au commerce française opérée en 2023, une attention particulière a été portée au renforcement de la synergie de l'aide pour le commerce avec la politique de développement, afin notamment de garantir une meilleure prise en compte des enjeux de développement durable.

Cohérence de la politique fiscale avec la politique de développement

Les membres du G20 ont approuvé, les 30 et 31 octobre 2021, un accord historique sur la fiscalité internationale, qui permettra la mise en place d'un système fiscal international plus stable et plus juste. Cet accord, soutenu par la France et approuvé par 139 pays et juridictions représentant plus de 90 % du PIB mondial (sur les 143 membres que compte le Cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS), repose sur deux piliers.

Le Pilier 1 garantira une répartition plus équitable des droits d'imposition concernant les entreprises multinationales les plus grandes et les plus rentables. Des droits d'imposition sur plus de 125 milliards USD de bénéfices devraient ainsi, au titre de ce pilier, être réattribués chaque année aux juridictions du marché.

Le Pilier 2 vise à la mise en place d'une règle d'imposition minimale à 15 % sur les groupes d'entreprises réalisant plus de 750 M€ de chiffre d'affaires, qui s'appliquera juridiction par juridiction, permettant ainsi d'instituer un plancher à la concurrence fiscale entre Etats tout en assurant une égale possibilité d'accès aux recettes fiscales nouvelles pour les pays en développement. Le second pilier a donné lieu à des règles types, adoptées en date du 14 décembre 2021 par le cadre inclusif de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Par ailleurs, les Etats membres de l'UE sont parvenus, le 15 décembre 2022, à un accord permettant l'adoption du projet de directive mettant en œuvre, en droit de l'Union européenne, l'accord du Cadre Inclusif d'octobre 2021.

Par ailleurs, les travaux sur la « *subject to tax rule* », composante du pilier 2 visant à redonner aux pays en voie de développement un droit d'imposer à la source, lorsqu'une de leurs conventions fiscales limite ce droit et que les paiements concernés par cette règle sont sous-imposés dans l'Etat de résidence, sont achevés.

Sous l'impulsion du G20, tous les Etats et territoires, y compris les plus réticents, sont incités à respecter sans restriction les standards de l'OCDE en matière d'échanges d'informations, qui peuvent être sur demande, automatiques et spontanés dans le cadre des travaux du Forum mondial sur la transparence et l'échange d'informations en matière fiscale.

La France participe activement aux travaux menés dans cette enceinte, qui regroupe 168 membres, dont une majorité de pays en voie de développement, et est en charge d'assurer le respect de ces standards ainsi que de l'accompagnement des pays dans leur mise en place. La France est l'un des principaux pays de cette organisation en termes de contributions volontaires.

L'échange automatique d'informations a permis de réaliser des progrès importants dans la mobilisation des ressources nationales et dans la lutte mondiale contre l'évasion fiscale et les autres flux financiers illicites. Les pays en développement participants ont largement bénéficié de la mise en œuvre de ces standards d'échange, ayant identifié plus de 36 Mds€ de recettes supplémentaires (impôts, intérêts et pénalités) entre 2014 et 2022. Ces mêmes pays ont également été les destinataires nets de renseignements sur les comptes financiers à l'étranger de leurs contribuables. En 2022, elles ont ainsi reçu des renseignements sur plus de 33 millions de comptes financiers, correspondant à près de 2 900 Mds€ d'actifs, et ont envoyé des renseignements sur plus de 16 millions de comptes financiers représentant 460 Mds€ d'actifs.

Le Forum mondial a progressivement mis en place, depuis 2014, un programme de renforcement des capacités spécifique, qui permet d'accompagner les juridictions en développement dans la mise en œuvre des standards d'échanges. Plus de 55 juridictions ont ainsi bénéficié d'une assistance technique en 2022. Sur la même période, le Forum mondial a également animé plusieurs programmes de sensibilisation (18 événements en 2022) et de formation (28 événements en 2022), ainsi qu'un réseau d'experts pour le partage des meilleures pratiques et expériences regroupant 69 juridictions dont 33 pays en développement.

Cohérence de la politique migratoire avec la politique de développement

La France agit au travers de ses différents instruments politiques pour établir un cadre maîtrisé pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, préserver les droits humains et la dignité des personnes migrantes, outiller les États pour la gestion et la gouvernance des migrations et maximiser les effets positifs des migrations sur le développement durable des sociétés et des pays concernés.

Elle poursuit une approche de responsabilité partagée, de dialogue politique et de coopération renforcée avec les pays tiers, afin de favoriser un environnement propice au développement, à la résilience et au bien-être des populations. Dans ce contexte, la France met en œuvre une approche incitative et flexible qui vise à apporter un soutien technique ou financier accru aux États les plus engagés dans l'ensemble des domaines migratoires. A cet effet, elle entretient un dialogue régulier avec les pays récipiendaires de son aide au développement, notamment dans le cadre des accords de gestion des flux migratoires.

Afin de veiller à ce que la politique migratoire concoure à la réalisation des objectifs de développement durable, la France s'emploie à agir sur la globalité du champ migratoire. Ainsi, la politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales prend en compte des objectifs de lutte contre les causes profondes de l'immigration irrégulière et les déplacements contraints, ainsi que la lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains et le retour et la réintégration durables. La France soutient également le potentiel de

solidarité des migrants, notamment par l'appui à la création d'entreprises et à l'investissement productif des diasporas.

4. Une communication séquencée sur l'ensemble de l'année

Le développement solidaire est une priorité de la politique étrangère de la France. A ce titre elle fait l'objet d'une communication séquencée sur l'ensemble de l'année : réduction de la pauvreté, santé, éducation, climat, biodiversité, égalité entre les femmes et les hommes notamment. De très nombreux événements ont permis de mettre le sujet au cœur du débat en 2021 : le Sommet sur le financement des économies africaines du 18 mai 2021, le nouveau sommet Afrique-France, le Forum génération égalité, les célébrations du 8 mars, la promulgation de la loi du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales.

Cette communication s'appuie notamment sur les réseaux sociaux du MEAE, qui communiquent en six langues (français, anglais, allemand, espagnol, arabe et russe), sur le site internet France Diplomatie, qui a recueilli plus de 100 millions de visites en 2021, sur les sites et réseaux sociaux du MEFSIN, sur les actions de communication des opérateurs, au premier rang desquels l'Agence française de développement (AFD). Enfin, la politique de développement solidaire de la France fait l'objet également d'un travail actif de relation avec la presse.

En 2021 la communication sur le développement solidaire a été marquée par le vote par le Parlement de la loi de programmation. Des actions de communication ont été mises en place tout au long du parcours législatif : vidéos, messages sur les réseaux sociaux. Elles ont associé les réseaux sociaux du MEAE, le site internet diplomatie.gouv.fr, le réseau diplomatique et consulaire, les opérateurs, notamment l'AFD, le compte twitter du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères et celui du Ministre délégué. Les ambassadeurs thématiques en charge du Climat, de la Santé et de l'Environnement ont également été mis à contribution afin de faire de la pédagogie à travers des vidéos réalisées par le MEAE. Un travail en direction de la presse nationale et régionale a également été engagé. Plusieurs articles dans des quotidiens nationaux et régionaux ont été publiés. Le Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères a également signé une tribune dans *Le Monde*. A l'issue des débats, une brochure pédagogique a été mise en ligne sur le site France Diplomatie.

Marquée par la crise sanitaire, l'année 2021 a également donné lieu à de nombreuses actions de communication sur le programme COVAX. Le rôle majeur joué par notre pays dans cette initiative a été largement souligné par des produits de communication construits par le ministère. Les livraisons de vaccins dans les pays partenaires ont été accompagnées de communication des Ambassades, mais également du MEAE avec la réalisation de plusieurs produits de communication numériques.

La coopération internationale contre le changement climatique et pour la préservation mondiale de la biodiversité a également donné lieu à de nombreuses actions de communication, notamment à la faveur de la participation du Ministre à la COP26 et au forum de l'UICN organisé à Marseille. Les actions de communication autour de la diplomatie féministe ont également permis d'illustrer les programmes mis en œuvre par la France en direction des femmes et des jeunes filles, notamment à l'occasion du Forum génération égalité organisé à Paris en juillet 2021.

Par ailleurs, les ministères de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique ainsi que de l'Europe et des Affaires étrangères ont travaillé de concert à la création d'un site internet propre consacré à l'aide publique au développement : www.data.aide-developpement.gouv.fr. Lancé le 14 novembre 2022, ce site internet présente pour la première

fois l'ensemble des données relatives à l'aide française. Il regroupe les actions de l'Etat et de ses opérateurs, dont l'Agence française de développement, ainsi que des actions menées par les collectivités. Il donne une vision exhaustive du panorama de l'aide française au moyen de cartes et graphiques. Prévues par la [loi de programmation du 4 août 2021](#), la création de cette base de données répond également aux engagements pris dans le cadre du Partenariat pour un gouvernement ouvert.

Encadré : La revue par les pairs à mi-parcours de la politique de développement de la France conduite par le CAD de l'OCDE en 2021

Tous les cinq ans, le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE procède à l'évaluation du système de coopération pour le développement de chacun de ses Etats membres. Deux à trois ans après l'examen, le CAD assure le suivi des progrès dans la mise en œuvre des recommandations des pairs. La France a fait l'objet d'une revue par les pairs à mi-parcours de sa politique de développement en décembre 2021, afin d'évaluer les progrès accomplis par la France quant à la mise en œuvre des treize recommandations formulées lors de la dernière revue complète de 2018, tant sur les moyens que sur les méthodes de sa politique de développement.

La lettre de bilan, publiée le 21 février 2022, salue le réengagement de la France depuis 2018, traduit par l'adoption de la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales du 4 août 2021. Les examinateurs soulignent l'augmentation de l'APD française en volume et en pourcentage du revenu national brut (RNB) de la France, ainsi que les mesures prises pour améliorer l'efficacité de notre aide (par exemple le site dédié à la transparence de l'aide). Par ailleurs, et conformément aux recommandations formulées en 2018, le CAD note un renforcement de l'architecture de pilotage de l'aide française, du niveau central jusqu'au terrain, et de la gestion basée sur les résultats. Les examinateurs relèvent une meilleure collaboration avec la société civile, et l'augmentation de l'aide acheminée par les ONG, ainsi qu'un investissement important dans les institutions multilatérales.

Le CAD a appelé la France à adapter ses instruments afin d'assurer une meilleure concentration de son effort financier vers les pays prioritaires, à renforcer la cohérence entre ses politiques nationales et sa politique de développement international, et à allouer des ressources humaines et financières supplémentaires à l'égalité femmes-hommes.

Partie 2 : Mise en œuvre de la politique de développement française : moyens, renforcement du pilotage, canaux d'acheminement, instruments et partenariats

1. Trajectoire

Lors du CICID du 8 février 2018, le gouvernement a fixé une trajectoire ascendante des financements alloués à l'APD, avec l'objectif de consacrer 0,55% du RNB à l'APD en 2022, confortée par la loi de programmation du 4 août 2021. Conformément à cet engagement, l'APD française a nettement augmenté ces dernières années jusqu'en 2022, tant en volume qu'en pourcentage du RNB. Après s'être établie à 10,9 Mds€ en 2019 (0,44% du RNB), l'aide française a atteint 12,4 Mds€ en 2020 (0,53% du RNB), 13,1 Mds€ en 2021 (0,51%), puis 15,2 Mds en 2022 (0,56%), son plus haut niveau historique (données validées en janvier 2024 par l'OCDE).

2. Un pilotage renforcé, du niveau central, en passant par les opérateurs, jusqu'au terrain

La loi de programmation du 4 août 2021 renforce le pilotage de la politique de développement par l'Etat, au niveau central comme dans les pays partenaires. Elle précise la chaîne de commandement et de responsabilité, qui va du plus haut niveau de l'Etat jusqu'au terrain.

2.1 Au niveau central

L'architecture de pilotage de la politique de développement s'articule, au niveau central, autour (i) du Conseil présidentiel du développement, (ii) du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID), présidé par la Première ministre, et (iii) des ministres chargés du développement, de l'économie et du budget.

La loi de programmation du 4 août 2021 relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales a fixé le cadre de pilotage de la politique française de développement principalement mise en œuvre par l'AFD. Ainsi, la loi prévoit que : (i) le Conseil du développement, présidé par le président de la République en présence des principaux ministres concernés, prend les décisions stratégiques relatives à la politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales, (ii) le CICID, présidé par la Première ministre, pilote la politique de développement, fixe le cadre général des interventions de l'Etat et l'articulation entre les politiques et les acteurs, (iii) le ministre chargé du développement préside le Conseil national du développement et de la solidarité internationale.

La définition et la conduite opérationnelle de la politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales est assurée par les ministères chargés du développement et

de l'économie, principaux contributeurs à la mission budgétaire « aide publique au développement ». Ils se réunissent sur une base trimestrielle au sein du co-secrétariat du CICID pour prendre les décisions nécessaires à la bonne mise en œuvre des priorités politiques. L'AFD peut être associée aux réunions, sur invitation du président du co-secrétariat. Le co-secrétariat du CICID assure également un travail de suivi des progrès réalisés pour assurer que les politiques mises en œuvre soutiennent les objectifs de développement dans les secteurs prioritaires identifiés.

2.2 Etablissements publics et opérateurs

La loi de programmation rattache également l'AFD à la loi de 2010 relative à l'action extérieure de l'Etat, et conforte ainsi la tutelle de l'Etat sur l'agence. Elle prévoit l'intégration d'Expertise France au sein d'un Groupe AFD élargi, dispositif effectif depuis le 1^{er} janvier 2022.

Le lien fort et direct entre Expertise France et ses tutelles est maintenu et les spécificités d'Expertise France au sein du Groupe sont par ailleurs préservées. Expertise France continue ainsi à intervenir dans des champs sectoriels et géographiques plus vastes que ceux de l'AFD, notamment via des financements européens qui représentent environ la moitié de son activité.

2.2.1 Agence française de développement

L'Agence française de développement (AFD) est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous la tutelle de l'Etat et contribuant à la mise en œuvre de la politique d'aide au développement de l'Etat à l'étranger, notamment en finançant (i) de manière prioritaire, l'accès aux services essentiels dans les pays les moins avancés et en particulier dans les pays prioritaires de la politique de développement française, particulièrement par des opérations de dons et de prêts concessionnels, (ii) les biens publics mondiaux, la convergence économique et la lutte contre le changement climatique dans les pays en développement et en contribuant au développement des collectivités territoriales françaises.

L'AFD a une activité tous outils confondus de 12,5 Mds€ d'engagements par an dont 2,1 Md€ d'effort financier direct de l'Etat en 2021, et avec 8,7 Mds€ versés en 2021. Outre ses activités en Outre-mer, l'AFD intervient principalement en Afrique mais aussi en Asie, en Amérique latine, au Moyen-Orient, et dans le Pacifique.

Les ministres chargés du développement, de l'économie et des outre-mer assurent la tutelle de l'AFD. Le ministre chargé du développement préside un Comité de pilotage, qui coordonne la préparation et le suivi par l'Etat du Contrat d'objectifs et de moyens (COM) liant l'agence à l'Etat, en contrôle l'exécution et prépare, avant leur présentation au conseil d'administration, les orientations fixées par l'Etat à l'agence en application des décisions arrêtées par le CICID. De manière plus régulière, le co-secrétariat du CICID réalise un suivi des objectifs fixés par le CICID.

Les instances internes de l'AFD (Conseil d'administration, Comité des Etats étrangers, Comité ONG sur un rythme quasi-mensuel), qui incluent des représentants de l'Etat, des parlementaires, des personnalités qualifiées et des représentants du personnel, examinent les projets et valident les documents stratégiques. Par ailleurs, des documents de pilotage visent à cadrer l'action de l'AFD : (i) le COM pluriannuel signé entre l'Etat et l'AFD fixe à l'Agence des objectifs sous la forme d'indicateurs (sectoriels, financiers, procéduraux...) en contrepartie des moyens donnés par l'Etat à l'Agence (COM 2020-2022, adopté en 2021) ; (ii) une lettre

de mission est adressée au directeur général de l'AFD lors de sa nomination ; (iii) un plan d'orientation stratégique (POS) est la déclinaison stratégique interne et pluriannuelle du COM rédigé directement par l'agence ; (iv) une convention-cadre entre l'Etat et l'AFD (nouvelle version signée en 2021) fixe les procédures relationnelles entre l'Etat et l'AFD au niveau central, local et budgétaire. Par ailleurs, au plan opérationnel, le co-secrétariat du CICID valide les extensions de mandat géographique et sectoriel de l'AFD. A noter qu'une convention « expérimentation » sur huit pays (Bénin, Djibouti, Jordanie, Liban, Mauritanie, Niger, République démocratique du Congo et Tchad), se déclinant sur une période de 4 ans, vise à renforcer les relations entre les agences locales de l'AFD et les ambassades afin de travailler dans un format Equipe France.

2.2.2 Un dispositif de coopération technique internationale renforcé, à travers la montée en puissance d'Expertise France et son intégration

Créé en 2015 de la fusion de six opérateurs, **Expertise France est l'opérateur public français en charge de la coopération technique internationale**, devenu SAS (société par actions simplifiées) **lors de son intégration au Groupe AFD le 1^{er} janvier 2022**. Expertise France concourt à la promotion de l'assistance technique et de l'expertise française à l'étranger, à travers l'ingénierie et la mise en œuvre de projets de coopération ainsi que le déploiement d'experts, sur financements bilatéraux comme multilatéraux. La société inscrit son action dans le cadre de la politique extérieure de coopération au développement, d'influence et de diplomatie économique de la France.

Expertise France gère aujourd'hui un portefeuille de 380 projets dans 145 pays d'intervention, représentant 1 000 intervenants sur le terrain ; et assure le déploiement de 220 experts techniques internationaux (ETI). En cinq ans, le chiffre d'affaires de l'opérateur a plus que doublé (observant une hausse de +119 %), passant de 148 M€ en 2017 à 324 M€ en 2021.

L'opérateur est positionné comme un acteur de référence de l'expertise internationale auprès de l'Union européenne, qui a renouvelé son accréditation en 2021 et a financé 52% de ses activités sur 2019-2021.

La montée en puissance du partenariat avec l'AFD s'exprime en particulier par un quadruplement en valeur absolue du portefeuille de projets de l'AFD confié à Expertise France entre 2019 et 2021, pour atteindre 60 M€ en 2021. L'intégration d'Expertise France au Groupe AFD – conformément aux décisions du CICID du 8 février 2018, traduites dans la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales du 4 août 2021 – permet l'accroissement des synergies tant fonctionnelles qu'opérationnelles et contribue à accroître la lisibilité de notre dispositif de coopération auprès de nos partenaires.

A ce jour, **Expertise France est la 2^{ème} agence d'expertise technique en Europe après la GIZ**. Elle est membre de la plateforme européenne des opérateurs publics de la coopération (*Practioners Network*) et prend part à plusieurs programmes régionaux financés par l'Union européenne, comme EL PAcCTO, IYBA Seed, EUROCLIMA+ ou encore SOCIEUX+. Ces programmes régionaux, souvent montés en consortium avec d'autres opérateurs et Etats membres, ont un impact structurant pour les pays bénéficiaires dans de multiples secteurs, tels que la gouvernance, la paix et la stabilité, la lutte contre le changement climatique, l'appui à l'entrepreneuriat ou encore l'accès aux services sociaux et de santé.

2.2.3 L'Institut de recherche pour le développement (IRD) et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), deux établissements dédiés à la recherche pour le développement durable

Acteurs majeurs de la diplomatie scientifique française, l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) placent la recherche au service du développement durable. Tous deux sont sous la double tutelle du MEAE et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Ayant pour priorités la recherche sur la durabilité, dont les questions liées à la biodiversité et les approches « Une seule santé », l'**IRD** est particulièrement engagé dans la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi que dans l'innovation scientifique pour répondre aux besoins des populations du Sud. L'IRD s'appuie sur un réseau de 38 représentations hors métropole, situées pour la majorité d'entre elles en zone méditerranéenne et intertropicale et couvrant une cinquantaine de pays. Par son réseau, l'Institut défend un modèle de partenariat scientifique équitable avec les pays du Sud. La participation de l'IRD aux instances et fora multilatéraux, dans des groupes de travail ou dans le cadre « d'événements parallèles », permet de mettre en avant l'expertise scientifique de ses chercheurs et de porter la voix de la France. Le MEAE appuie notamment la participation de l'Institut aux grands événements de l'agenda européen et international, tel que lors de la PFUE (2022), la COP Désertification (mai 2022) et le Forum politique de haut niveau sur le développement durable des Nations Unies (juillet 2023).

Fort d'un réseau de partenaires de plus de 100 pays des régions méditerranéennes et tropicales, le **Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD)** contribue au développement des pays du Sud par la recherche agronomique finalisée, l'expertise et la formation à la recherche, dans une forte dynamique de partenariat ; il est reconnu internationalement à ce titre. L'approche multi-dimensionnelle du CIRAD et sa culture de l'impact servent la réalisation des objectifs de développement durable et nourrissent le dialogue science-politique.

En 2021, le CIRAD a également inscrit son action dans l'agenda international, notamment à travers sa participation à la COP26 en faveur de la promotion des leviers « agro-écologie, forêts », sols dans les politiques d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques, ainsi que par son implication (en partenariat avec l'IRD et l'INRAE) dans le lancement lors du *One Planet Summit* (janvier 2021) de l'initiative internationale PREZODE pour la prévention des maladies émergentes d'origine zoonotique – et donc pour prévenir de nouvelles pandémies potentielles.

2.3 Sur le terrain : les conseils locaux du développement

Conformément au cadre de partenariat global annexé à la loi de programmation du 4 août 2021 : « *Au niveau local, l'ambassadeur accrédité auprès du pays partenaire préside un conseil local du développement, qui regroupe les services de l'Etat, les opérateurs du développement sous tutelle de l'Etat ainsi que les organisations françaises et locales de la société civile, les acteurs de la coopération décentralisée, les conseillers des Français de l'étranger, les parlementaires des Français établis hors de France [...]. Sous l'autorité de l'ambassadeur, le conseil local du développement élabore un projet de stratégie-pays et un projet de programmation-pays commun aux services de l'Etat et aux opérateurs chargés des*

enjeux du développement. Le projet de stratégie-pays est soumis pour approbation de l'Etat au niveau central. Le projet de programmation-pays est soumis pour approbation à l'échelon central (Etat et opérateurs). L'ambassadeur supervise la mise en œuvre de la stratégie-pays et de la programmation-pays par les services de l'Etat, les opérateurs et, le cas échéant, les autres partenaires concernés ».

Des conseils locaux de développement se sont tenus, parfois à plusieurs reprises, dans la quasi-totalité des pays partenaires de la France, sous la présidence des ambassadrices et des ambassadeurs. Les stratégies-pays, qui suivent un format unifié depuis le CICID de juillet 2023, sont adoptées au fur et à mesure de leur finalisation au niveau local et de leur validation par les services de l'Etat.

3. Canaux d'acheminement de l'APD française

3.1. Une aide bilatérale diversifiée correspondant à des besoins ciblés

En 2021, la part de l'aide bilatérale dans l'APD française diminue modérément, passant de 65 % de l'APD totale en 2020 à 60 % en 2021. En volume, elle décroît légèrement, de 8,0 Md€ à 7,9 Md€. Elle se décompose en trois instruments de financement distincts : les dons, les prêts et les annulations de dette (y compris les rééchelonnements nets). Par définition, l'allocation de l'aide bilatérale relève d'une décision exclusivement française.

En 2021, la diminution de l'aide bilatérale est liée à l'absence d'APD émanant de traitement de la dette et à une diminution de l'équivalent-don générée par les prêts bilatéraux au secteur public. La hausse continue des dons et de l'APD issue des instruments d'aide au secteur privé ne suffisent pas à la compenser. La diminution de 5 points de pourcentage de la part de l'APD bilatérale dans l'APD totale est pour sa part également la résultante de l'accroissement de l'aide multilatérale hors UE, portée par une contribution de 390 M€ au Fonds vert pour le climat, et au financement accru d'organisations agissant dans le domaine de la santé.

3.2. Aide multilatérale : stratégie et influence de la France dans les organisations internationales et les institutions financières internationales

La France est un contributeur important aux organisations internationales et aux fonds multilatéraux, qui ont bénéficié de près de 40% de l'APD française en 2021 en incluant l'Union européenne (41% en 2022). L'APD multilatérale constitue un outil complémentaire indispensable à l'APD mise en œuvre de manière bilatérale. Elle permet à la France de démultiplier l'impact de son aide, par la mutualisation des moyens, et d'exercer pleinement son influence et sa responsabilité dans le système international.

Près de la moitié de l'APD multilatérale de la France est destinée aux instruments de coopération de l'Union européenne (3,0 Mds € en 2022 après 2,6 Mds € en 2021).

Environ 15% de l'aide multilatérale de la France finance les institutions onusiennes. Par ailleurs, la France contribue au capital des banques multilatérales de développement (BMD) et aux reconstitutions régulières des fonds de développement qui y sont rattachés, **tels que l'Association internationale de développement (AID), guichet concessionnel de la Banque mondiale, ou le Fonds africain de développement, son équivalent à la Banque**

africaine de développement. En 2021, les contributions à ces deux fonds qui ont les PMA et l’Afrique subsaharienne comme principales cibles, se sont élevées à 454 M€ pour l’AID et 146 M€ et pour le FAD. Ces dernières années, la France a maintenu son rang parmi les principaux donateurs à ces fonds, acceptant notamment comme les autres principaux donateurs une accélération d’un an du calendrier de reconstitution de l’AID en raison de la crise de la Covid-19, ce qui conduira le budget de l’Etat à porter une contribution doublée en 2023 (dernier versement du cycle précédent cumulé à la première contribution au nouveau cycle). **Ces contributions, ainsi que celles à de grands fonds climatiques (FVC, FEM, FMPM...) représentent une part majeure des crédits du programme 110 du MEFSIN.**

3.2.1. Choix opérés par la France dans l’allocation de ses contributions aux fonds et programmes multilatéraux et bilatéraux

La France a fait le choix de renforcer ses contributions volontaires au sein du système des Nations Unies, dans la mesure où elles constituent un outil souple et efficace pour répondre aux différentes crises, concrétiser les priorités de notre action diplomatique et renforcer notre influence. Ainsi, en 2021, la France a versé 1,3 Mds USD au système des Nations Unies : 695,9 MUSD de contributions obligatoires et 610 MUSD de contributions volontaires (derniers chiffres publiés par l’ONU). La direction des Nations Unies, des Organisations internationales, des droits de l’Homme et de la Francophonie du ministère de l’Europe et des Affaires étrangères gère une enveloppe de contributions volontaires aux Nations Unies sur le programme 209 dont les montants exécutés sont les suivants :

	RAP 2020	RAP 2021
CVNU	146 353 032 €	273 004 439 €
<i>Dont contributions humanitaires</i>	<i>83 320 927 €</i>	<i>190 402 289 €</i>
HCR	38 920 927	84 187 289
UNRWA	17 000 000	19 000 000
UNICEF	10 900 000	21 000 000
PNUD	8 921 155	10 256 854
CICR	9 500 000	17 100 000
FICR		1 000 000
UNESCO	7 500 000	9 500 000
BCAH	4 200 000	28 000 000
HCDH	2 700 000	4 350 000

HCDH-MIII	250 000	
OMS	31 018 000	27 356 000
OMS Académie	2 000 000	2 000 000
SDNU	2 000 000	2 750 000
ONU Femmes	2 415 000	5 605 000
FNUAP	2 215 000	19 045 000
OIM	1 500 000	6 615 000
ONUDC	1 200 000	
PAM	1 300 000	13 500 000
DOP	700 000	Mesure nouvelle sur P105
Peacebuilding Fund	500 000	Mesure nouvelle sur P105
ONUSIDA	400 000	400 000
Pacte Mondial Environnement et ANUE	250 000	sans objet
PNUE Paris	300 000	300 000
ONU Habitat	200 000	300 000
TKR	200 000	200 000
ONU Abus sexuels	100 000	100 000
Autres < 100 000 € (UNCDF, UNRIC...)	162 950	389 296

(hors FNUAP supplies : 18M€)

L'affectation des contributions volontaires suit les priorités politiques portées par le ministère. Elle découle également des conclusions du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 8 février 2018, qui prévoient :

- une augmentation des financements destinés à l'action d'urgence humanitaire et de stabilisation en sortie de crise (cible de 500 M€ en 2022 et de 1 Md € en 2025) mise en œuvre par les agences humanitaires des Nations Unies, parmi lesquelles le Haut-commissariat aux réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), le Programme alimentaire mondial (PAM), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH), l'Organisation internationale des migrations (OIM). Le Comité international de la Croix-Rouge et du Croissant rouge (CICR) et la Fédération internationale de la Croix-Rouge (FICR) bénéficient également des contributions volontaires allouées aux organisations internationales. Cet engagement a été confirmé par le Président de la République lors de la Conférence nationale humanitaire le 17 décembre 2020 ;
- un renforcement des contributions françaises aux agences de développement des Nations Unies, suivant les priorités thématiques fixées par le Président de la République : santé (engagement tenu du Président de la République de porter à 50 M€ nos contributions à l'Organisation mondiale de la Santé en 2020 et 2021), crises, fragilités et réformes de gouvernance (menées notamment par le Programme des Nations Unies pour le développement - PNUD - en particulier dans le Sahel), coordination de l'aide au développement (soutien de la France à la réforme du système de développement et au financement du système des coordinateurs résidents), climat et environnement (Programme des Nations Unies pour l'Environnement notamment), égalité entre les femmes et les hommes et diplomatie féministe notamment dans le prolongement du Forum Génération Égalité (ONU-Femmes, FNUAP), droits de l'Homme dans le contexte de réélection de la France au Conseil des droits de l'Homme en 2021 et 2023 (Haut-commissariat aux droits de l'Homme) ;
- un rehaussement des contributions volontaires à l'UNESCO, dont la France accueille le siège depuis 1946 et dont elle soutient en particulier les activités dans le domaine de l'éducation. Notre contribution volontaire à l'UNESCO est ainsi passée de 5 M€ en 2019 à 7,5 M€ en 2020, et s'est stabilisée à 9,5 M€ depuis 2021 ;
- le renforcement de l'influence de la France au sein du système multilatéral : le programme de jeunes experts associés (JEA) et volontaires des Nations Unies permet de renforcer de façon significative la présence française, et donc l'influence de nos approches dans les organisations internationales sur les dossiers prioritaires pour la France.

La programmation des contributions volontaires fait l'objet d'échanges entre services et d'une validation politique, pour garantir sa cohérence avec les priorités politiques fixées et les engagements pris par les autorités françaises.

La France entretient, notamment via ses représentations permanentes, un dialogue constant avec les organisations qu'elle finance. Elle précise, à travers les notifications adressées aux organisations internationales bénéficiaires, les projets et thématiques qu'elle entend appuyer (« fléchage »). En moyenne, les contributions volontaires versées par la direction des Nations Unies et des organisations internationales du MEAE (NUOI) sont fléchées à hauteur de 60%.

- Présentation des priorités de la France pour chacune de ces contributions :

1. Entre 2020 et 2022, la France a dédié aux agences humanitaires entre 50 et 70% de l'enveloppe des contributions volontaires aux Nations Unies.

Notre effort porte en particulier sur la réponse à apporter aux besoins des réfugiés et des personnes déplacées. Le nombre de déplacements forcés dans le monde est en constante augmentation et a atteint son plus haut niveau depuis la Seconde guerre mondiale (plus de 110 millions de personnes déplacées de force en 2022). Notre contribution humanitaire versée au Haut-commissariat pour les réfugiés est en hausse (38,9 M€ en 2020 ; 84,12 M€ en 2021 ; 91 M€ en 2022). Cette augmentation est la conséquence de plusieurs facteurs : conflits armés, persécutions, dérèglement climatique, insécurité alimentaire. Dans un tel contexte, l'action du HCR est primordiale et participe au maintien de la sécurité et de la paix internationales. Sur la période 2020-2022, le soutien financier de la France est fléché en priorité vers l'Ukraine et les pays voisins, vers les pays affectés par la crise syrienne, qui accueillent de nombreux réfugiés, les pays de la zone sahélo-saharienne, la RDC, ainsi que l'Afghanistan.

Le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères a ainsi annoncé le 13 septembre 2021, lors de la réunion de haut-niveau convoquée par le secrétaire général des Nations Unies, le déblocage de 100 M€ « pour faire face à l'urgence ». Cette enveloppe a permis de soutenir des actions menées en Afghanistan ou dans les pays de la région qui accueillent des réfugiés. 73 M€ ont bénéficié aux agences et aux programmes des Nations Unies (en particulier le Haut-commissariat aux réfugiés et le Programme alimentaire mondial).

2. Les bouleversements du contexte sanitaire entraînés par la crise de la COVID-19 nous ont conduits à renforcer considérablement notre soutien à l'Organisation mondiale de la Santé.

En 2020, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a bénéficié de 28,7 M€ de crédits supplémentaires par rapport à la programmation.

En 2021, les efforts se sont poursuivis pour faire face à la crise liée à la pandémie de COVID-19. L'Organisation mondiale de la Santé a bénéficié de 27,4 M€, soit 26,5 M€ de crédits supplémentaires par rapport à la programmation budgétaire : conformément à l'engagement du président de la République à verser 50 M€ supplémentaires en 2020 et 2021, 25 M€ de crédits issus du plan de relance ont été alloués à l'OMS, afin de soutenir les activités en vue de faciliter le déploiement des outils de lutte contre la Covid-19 (ACT-A) et de renforcer les systèmes de santé. Un versement complémentaire d'1,5 M€ a permis de financer le Centre de Transfert de Technologie pour les vaccins à ARN messenger, appelé communément le « hub vaccins ». Par ailleurs, une contribution de 2 M€ a été attribuée à l'Académie de santé.

- Position de la France au sein des contributeurs et son rôle dans l'élaboration de la programmation des institutions.

La France était, en 2021, le 6^{ème} contributeur obligatoire aux Nations Unies, mais seulement le 8^{ème} contributeur global, une fois agrégées contributions obligatoires et contributions volontaires.

Cette évolution s'explique par plusieurs facteurs cumulatifs :

- d'abord par l'évolution mécanique à la baisse de la quote-part de la France au sein des barèmes de contributions des Nations Unies, du fait de la diminution de son poids économique relatif. Le nouveau barème des Nations Unies, réévalué au 1^{er} janvier 2022 pour une période de 3 ans, a vu baisser la quote-part de la France (4,318% pour le budget régulier de l'ONU et 5,2894% pour les opérations de maintien de la paix), tandis que la croissance soutenue des économies chinoise et indienne fait, en revanche, augmenter la quote-part de ces contributeurs ;

- cette évolution traduit aussi et surtout des choix politiques. Ainsi, certains de nos partenaires (allemands et britanniques) ont décidé au cours des dernières années d'une

hausse très marquée de leurs contributions volontaires comme outil d'influence majeur (au détriment parfois de sujets ou de pays partenaires considérés comme moins prioritaires).

Pour contrebalancer la baisse tendancielle des contributions obligatoires et gagner en agilité, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères mène une stratégie d'augmentation ciblée de ses contributions volontaires, en conformité avec ses priorités politiques et là où elles peuvent le mieux asseoir son influence. Les contributions volontaires représentent souvent un ticket d'entrée indispensable pour accéder à des sièges dans les conseils d'administration et instances dirigeantes de ces organisations, mais également aux groupes de donateurs, qui sont des instances consultatives permettant des échanges privilégiés avec les autres donateurs et les secrétariats des organisations. A titre d'exemple, la contribution annuelle non fléchée de la France au CICR lui permet de siéger au groupe des donateurs (Donor Support Group), une instance informelle qui regroupe à fréquence régulière les plus gros contributeurs du CICR pour évoquer les orientations stratégiques de l'organisation.

3.2.2. Positions défendues par la France au sein des institutions financières internationales

Le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique et le directeur général du Trésor sont les gouverneurs pour la France au sein des banques multilatérales de développement. Ils y portent les positions françaises pour influencer la stratégie de ces acteurs majeurs du financement des pays à faible revenu et en développement. Par exemple, la France a joué un important rôle d'impulsion pour que la lutte contre le changement climatique et ses effets devienne une priorité pour les institutions financières internationales et les banques multilatérales de développement. C'est également le cas pour d'autres priorités de la France comme le soutien prioritaire à l'Afrique, la lutte contre les inégalités femmes-hommes ou la mobilisation des financements privés. La France pèse ainsi lors des négociations pour la reconstitution des grands fonds concessionnels de la Banque mondiale et des banques multilatérales de développement pour un ciblage géographique et thématique de l'aide aligné sur les priorités fixées par le CICID.

En 2021, la France a ainsi plaidé pour la prise en compte de ces priorités par la Banque mondiale à l'occasion des négociations pour la reconstitution de l'Association internationale de développement (AID) et fortement poussé pour une nouvelle allocation d'un montant sans précédent de droits de tirage spéciaux (DTS) par le Fonds monétaire international (FMI). Cette allocation a permis de dégager des marges de manœuvre budgétaires dans les économies vulnérables, en particulier les pays d'Afrique sub-saharienne, comme l'avait proposé le sommet sur le Financement des économies africaines tenu à Paris le 18 mai 2021 à l'invitation de la France.

L'AID, guichet de la Banque mondiale pour les pays les plus pauvres, est le plus grand fonds concessionnel et le principal bailleur de la plupart des Etats prioritaires de l'APD française. Il intervient principalement sous la forme de dons et de prêts de longue durée à taux très faible en faveur des 74 pays les plus pauvres, dont 39 en Afrique subsaharienne. La 20^{ème} reconstitution de ses ressources s'est conclue le 15 décembre 2021, par un accord des cinquante-deux pays contributeurs pour un montant record total de 93 Mds\$ de ressources mobilisées pour les trois prochaines années.

Les pays contributeurs se sont engagés à apporter 23,5 Mds\$, qui seront complétés par des émissions de l'AID sur les marchés financiers, des contributions de la Banque mondiale elle-même et les remboursements des prêts arrivés à échéance.

Le niveau de ressources mobilisées pour les soixante-quatorze pays éligibles à l'AID augmente de plus de 13% par rapport au précédent cycle (AID-19). L'effort de solidarité des pays contributeurs est d'autant plus significatif que le calendrier de reconstitution des ressources de l'AID a été avancé d'une année, ce qui a permis à l'AID de déboursier ses financements à un rythme sans précédent depuis 2020 pour aider les pays les plus vulnérables à faire face aux effets de la pandémie de la Covid-19. Cela a bien sûr un coût important pour les donateurs, qui ont dû à nouveau contribuer à l'AID plus tôt que prévu.

La France, représentée par la Direction générale du Trésor dans les négociations, a pris sa part pleine et entière dans cet effort historique de la communauté internationale en faveur des pays à faible revenus, en apportant une contribution historiquement élevée de 1,45 Md€ pour 2022-2024, en hausse de plus de 6% (en euros) par rapport à sa contribution à la précédente reconstitution.

Les priorités portées par la France ont été pleinement prises en compte dans les discussions. Ainsi, les 93 Mds\$ de ressources mobilisées permettront d'aider les pays récipiendaires à se relever des effets de la crise de la Covid-19 et à retrouver la voie d'une croissance économique verte, durable, inclusive et résiliente, en phase avec l'Agenda 2030 et les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. En particulier, 35% des financements devront contribuer à l'action pour le climat, dont la moitié en soutien à l'adaptation et la résilience. La France a également plaidé pour que la préservation de la biodiversité figure au cœur des interventions de la Banque. Un accent particulier sera mis sur le renforcement du capital humain, qui devient un nouveau thème spécial de l'AID pour les années 2022-2024, permettant ainsi d'accroître l'action de la Banque mondiale en faveur du renforcement des systèmes de santé, de l'accès aux services sociaux de base et à l'éducation, de la mise en place de systèmes de protection sociale, tout en soutenant à court et moyen terme le déploiement de la vaccination dans les pays bénéficiaires.

Enfin, en accord avec les priorités portées par la France lors du Sommet sur le Financement des économies africaines du 18 mai 2021, les pays d'Afrique subsaharienne bénéficieront de la majeure partie de ces financements, et les pays fragiles et en situation de conflit, notamment au Sahel ou dans la Corne de l'Afrique, voient leurs ressources augmenter de 17%.

La France a également soutenu de manière active auprès du FMI l'allocation générale de droits de tirage spéciaux (DTS) de 650 Mds\$, effective depuis le 23 août 2021, et qui a bénéficié à hauteur de 34 Mds\$ aux économies africaines.

Au-delà des DTS attribués à chaque pays selon sa part du capital (« quote-part ») du FMI, la France a fortement soutenu, notamment auprès de ses partenaires du G7 et du G20, l'utilisation par les pays qui en ont les moyens d'une part de leurs DTS au profit des pays les plus fragiles, principalement en Afrique. Deux canaux d'utilisation de DTS sont utilisés et bénéficient de contributions françaises :

- le renforcement du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et la croissance du FMI (*Poverty Reduction and Growth Trust*, PRGT), qui permet aux 69 pays à faible revenu, dont une majorité de pays africains, de bénéficier de prêts à taux zéro. À la suite de la pandémie et des conséquences économiques de la guerre de la Russie contre l'Ukraine, la demande des pays à faible revenu est en nette augmentation, d'où un besoin de ressources pour le PRGT. Entre 2022 et 2024, la Banque de France fournit des prêts au PRGT pour un total de 4,8 Mds DTS (environ 6 Mds €), faisant l'objet d'une garantie de l'Etat (loi de finances 2022 et loi de finances 2024), et l'Etat apporte une subvention de 130 M€ ;
- le nouveau Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité (*Resilience and Sustainability Trust*, RST) du FMI, créé en avril 2022 et opérationnel depuis octobre 2022, qui permet de financer à des conditions avantageuses (taux concessionnels pour les économies les plus vulnérables, maturités allant jusqu'à 20 ans dont 10 ans de

grâce) des programmes de réforme pour permettre aux 69 pays éligibles au PRGT et à de nombreuses économies émergentes de prévenir les risques de long-terme pesant sur leurs balances des paiements (changement climatique et pandémies). En 2023, la France a octroyé au RST un prêt de 3 Mds DTS (environ 3,8 Mds €) avec garantie de l'État, ainsi qu'une subvention d'environ 62 M€.

En complément de ces deux canaux déjà opérationnels, la France continue d'accompagner les travaux, notamment au G20, visant à mobiliser d'autres options de mobilisations des DTS, via les banques multilatérales de développement. En tant qu'Etat-membre de l'UE, la France ne pourra pas directement mobiliser des DTS via les BMD. Elle soutiendra les pays qui pourront mettre en œuvre cette possibilité.

3.3. Aide européenne : les priorités françaises reflétées dans l'action extérieure de l'UE

La politique européenne de développement a été marquée par de profondes évolutions en 2020 et 2021, qui vont dans le sens du renforcement de son pilotage stratégique et de sa visibilité, souhaité par la France.

Après avoir été affecté par le retrait du Royaume-Uni et la fin de la contribution britannique aux instruments européens, le volume de l'APD des institutions de l'UE a sensiblement augmenté en 2022 (29,7 Mds de versements nets, en hausse de 9 Mds par rapport à 2021 en termes réels). La création du nouvel **instrument unique d'action extérieure de l'UE, « NDICI-Europe dans le monde », en 2021** (*Neighbourhood, Development and International Cooperation Instrument - Global Europe*), représente une évolution majeure. Doté de 79,5 Mds € pour 2021-2027, il fusionne une dizaine d'instruments du précédent cadre financier pluriannuel. Les négociations du règlement établissant cet instrument, tout comme sa programmation et le pilotage politique renforcé qu'il rend possible, sont autant d'opportunités de promouvoir les priorités françaises dans la définition de la politique européenne de développement.

En parallèle de l'adoption de ce nouvel instrument, **les Initiatives Equipe Europe (IEE)** sont devenues une des principales modalités d'action de l'Union européenne. Elles sont financées collectivement par les membres de l'Equipe Europe, à savoir les institutions de l'UE, les Etats membres, leurs agences et banques nationales de développement ainsi que la BEI et la BERD. La France est, avec l'Allemagne, l'Etat membre le plus impliqué dans ce processus : elle participe activement à la mise en œuvre d'une centaine d'IEE, en y intégrant ses priorités géographiques et thématiques.

Cohérence géographique

En miroir de la priorité accordée par la France à l'Afrique subsaharienne, cette région est la principale destinataire de l'APD octroyée par les institutions européennes : en 2021, 3,7 Mds € ont été alloués à ce continent, ce qui représente 21% de l'APD totale de l'UE.

Pour la période 2021-2027, le règlement NDICI-Europe dans le monde maintient cette priorité africaine, en allouant 37% de ses financements à l'Afrique subsaharienne. Le NDICI réaffirme par ailleurs l'objectif de consacrer 0,15% du revenu national brut (RNB) de l'UE à l'APD allouée aux PMA à court terme et 0,20% d'ici à 2030.

Les principaux pays récipiendaires de l'APD des institutions européennes en 2021 restent néanmoins l'Égypte (1,755 M€), l'Ukraine (998 M€), la Turquie (593 M€) et la Jordanie (565 M€).

Enfin, 20,7% des financements dédiés à la coopération au développement de l'UE sont dirigés vers les pays les moins avancés (PMA) en 2021, une proportion en baisse par rapport à 2020 (26%).

Cohérence thématique

Pour la période 2021-2027, le règlement NDICI fixe de nouvelles cibles de dépenses transversales en accord avec les priorités françaises :

- Pour le climat et l'environnement, 30% des financements du NDICI devront avoir un objectif climatique. Le NDICI devra par ailleurs contribuer à la cible biodiversité transversale inscrite dans le CFP, de 7,5% en 2024 et de 10% à partir de 2026.
- Pour le genre, 85% des actions financées par le NDICI devront être dotées d'un marqueur genre, et 5% des actions auront l'égalité comme objectif principal.
- 20% de l'APD octroyée au titre du NDICI seront dédiés à l'inclusion sociale et au développement humain.
- 10% doivent contribuer à la gestion et la gouvernance de la migration et des déplacements forcés.
- Enfin, le règlement NDICI conditionne une partie des financements octroyés au respect des droits humains et de la démocratie.

Les IEE contribuent également à réaliser les objectifs communs à l'UE et à la France : 27% d'entre elles s'inscrivent dans le cadre du Pacte Vert, 21% d'entre elles favoriseront le développement humain et 20% la croissance et l'emploi des pays partenaires.

Modalités de mise en œuvre

Regroupant les principaux instruments de financement qui existaient jusque-là²², cet instrument unique permet notamment d'agir de manière plus cohérente, efficace et visible, dans les régions du voisinage de l'UE, en Afrique, en Asie et en Amérique latine, et notamment dans les pays les plus démunis. Conformément au souhait de la France, son adoption a consacré la montée en puissance des instruments financiers, notamment les garanties. Les instruments financiers (garanties et subventions de mixage) sont regroupés dans le Fonds européen pour le développement durable plus (FEDD+), qui vise à stimuler les investissements dans les pays partenaires, afin de favoriser un développement économique durable et inclusif, en mobilisant notamment le secteur privé. Alors que les deux tiers des garanties du FEDD+ sont dédiées à la Banque européenne d'investissement (27 Mds €), un tiers (14 Mds €) est désormais ouvert à l'ensemble des bailleurs éligibles, dont les agences bilatérales de développement. Les opérations du FEDD+ sont couvertes par la garantie pour l'action extérieure (dotée d'une capacité indicative globale de 53 Mds €), qui permet également d'accorder des assistances macro financières aux pays-tiers.

²² [Fonds européen de développement](#) (FED), [l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix](#) (IcSP), [l'instrument de coopération au développement](#) (ICD), [l'instrument de partenariat](#) (IP), [l'instrument européen de voisinage](#) (IEV) et [l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme](#) (IEDDH).

Conformément au règlement européen établissant le NDICI, une évaluation à mi-parcours de l'instrument est actuellement menée par la Commission. Des consultations sont organisées (Etats membres, experts, société civile, etc.). Les conclusions de l'évaluation devraient être rendues d'ici le début d'année 2024.

4. Les instruments de l'APD française

4.1. Répartition dons-prêts-subventions

Le CICID de 2018 avait prévu un renforcement de la composante en dons de l'aide publique au développement de la France. Pour ce faire, 1 Md € d'autorisations d'engagements supplémentaires avaient été ouvertes sur le P209 afin de financer davantage de dons-projets. Grâce à ces moyens supplémentaires, la part en dons de l'APD française s'est effectivement renforcée, de 76% de l'APD totale mesurée en équivalent-don²³ en 2018, à 81% en 2019, 71% en 2020 (cette baisse relative en 2020 fait suite à l'octroi de prêts supplémentaires par la France à travers l'AFD dans le cadre de l'initiative « Santé en commun », en réponse à la crise de la Covid-19), et 78% en 2021.

Conformément à la loi de programmation du 4 août 2021, la part des dons dans l'APD française devra continuer à représenter au moins 70% du montant de l'APD (hors allègement de dette et hors prêts aux institutions financières internationales) mesurée en équivalent-don, en moyenne sur la période 2022-2025.

Tableau : Décomposition de l'APD de la France par type d'instrument financier (en flux bruts, et en pourcentage)

	Dons hors annulation de dette		Prêts		Traitements de dette		Souscriptions au capital de banques multilatérales de développement		Prises de participation		Versements	Engagements
2018	9 255	64%	5 748	40%	58	0%	138	1%	181	1%	15 380	14 648
2019	9 695	67%	4 413	31%	51	0%	176	1%	210	1%	14 545	18 347
2020	10 049	54%	7 895	42%	445	2%	61	2%	166	1%	18 617	24 910
2021	12 054	62%	6 865	35%	0	0%	141	0%	286	1%	19 346	24 059

²³ La mesure en équivalent-don permet de ne mesurer que la partie strictement concessionnelle des prêts, attestant de l'effort réel du bailleur vis-à-vis de conditions financières standard, et non l'intégralité des versements attachés aux prêts. Cette mesure a été mise en place par le CAD de l'OCDE à partir de 2018 et constitue désormais la norme pour la mesure de l'APD.

2022	13 096	61%	8 020	38%	0	0%	136	374	1%	21 366	26 023
------	--------	-----	-------	-----	---	----	-----	-----	----	--------	--------

4.2. L'aide projet et les prêts : les principaux instruments de l'aide bilatérale de la France

L'aide projet bilatérale est composée des dons-projets au bénéfice de partenaires étatiques et institutionnels et des dons-ONG à destination des organisations de la société civile placés sous la gestion de l'Agence française de développement (programme 209 du MEAE). A cela s'ajoute le Fonds de solidarité pour les projets innovants, les sociétés civiles, la Francophonie et le développement humain (FSPI), mis en œuvre par les services de coopération et d'action culturelle des ambassades, également sur financements du programme 209.

En 2021 et 2022, l'aide projet sous forme de dons transitant par l'AFD s'élève à 702,4 M€ et 850,9 M€, respectivement. La tendance haussière constatée depuis quelques années s'est poursuivie en 2021, en cohérence avec l'ambition portée par la France d'augmenter son effort financier bilatéral.

Les contributions du FSPI s'élèvent à 60 M€ pour l'année 2021, l'essentiel des projets ayant été mis en œuvre dans des pays du continent africain et en Haïti.

En complément de l'aide projet sous forme de dons, les prêts bilatéraux de nature concessionnelle constituent l'un des éléments clés de l'aide bilatérale française. Réalisés à des conditions financières (taux d'intérêt, délai de grâce, maturité) significativement plus favorables que celles disponibles sur les marchés financiers (pour les bénéficiaires ayant accès aux marchés financiers), ils entraînent des effets de levier permettant d'augmenter l'impact de l'aide au développement et sont plus appropriés pour financer certains projets. Les prêts bilatéraux réalisés par l'AFD atteignaient 4,55 Mds € en versements bruts en 2021, et 3,58 Mds € en 2022. Les taux d'intérêt concessionnels proposés aux pays en développement sont atteints grâce notamment à des bonifications financées par l'Etat, qui représentent une part importante du programme 110 du MEFSIN (853 M€ d'engagements et 206 M€ de versements en 2021). Ces bonifications ne sont toutefois pas accordées aux projets dans les pays dits « très grands émergents » comme la Chine, l'Inde ou le Brésil.

4.3. Autres instruments de coopération bilatérale

4.3.1. Aide liée et outils du P110 (FASEP, prêts du Trésor, ABG, PRCC, FEXTE, DRM AFD et Expertise France)

Les Fonds d'étude et d'aide au secteur privé (FASEP) et les prêts du Trésor constituent les deux principaux instruments d'aide liée bilatérale. A cela s'ajoutent d'autres instruments de coopération dont les aides budgétaires globales (ABG), le Programme de renforcement des capacités commerciales (PRCC), le Fonds d'expertise technique et d'échange d'expérience (FEXTE) et l'Initiative en faveur de la mobilisation des ressources intérieures (DRM). L'ensemble de ces instruments sont soutenus par le Programme 110 « Aide économique et

financière au développement » du ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique (MEFSIN).

Les prêts du Trésor concessionnels sont des prêts souverains permettant de financer des projets essentiellement dans les secteurs des infrastructures critiques comme l'eau et la santé. En 2021, ils s'élèvent à 168,8 M€ en versements bruts, en légère hausse par rapport à 2020 (157,6 M€).

Les FASEP permettent de financer des études de faisabilité en amont de projets d'infrastructures, ou la démonstration de technologies vertes et innovantes. Ils visent, d'une part, à renforcer les capacités des pays en développement lorsqu'elles initient des projets d'infrastructures, à travers l'apport d'expertise d'entreprises françaises ; d'autre part, à soutenir à l'export les entreprises françaises, en les aidant à acquérir une première référence sur un marché émergent. En 2022, 23,1 M€ ont été mobilisés (après 21,9 M€ en 2021) sous forme de dons, confirmant ainsi la tendance à la hausse des années précédentes.

Complémentaires au FASEP, les subventions FEXTE interviennent souvent plus en amont des projets et permettent de financer des programmes de coopération technique, de renforcement des capacités et de transfert d'expertise, avec une double ambition, développementale, d'une part, et de créer les conditions favorables aux intérêts économiques français, d'autre part. Les FEXTE contribuent à établir un environnement réglementaire, normatif et institutionnel propice au choix d'une offre française par nos pays partenaires, dans les secteurs où des savoir-faire français présentent un intérêt avéré pour contribuer au développement du pays bénéficiaire. En 2022, le FEXTE s'établit à hauteur de 16 M€, en forte progression par rapport à 2021 (6 M€) qui marquait déjà une hausse de 50% par rapport aux 4 M€ octroyés en 2020.

Les ABG, qui s'élevaient à 60 M€ en 2021 (montant reconduit en 2022), visent à apporter un soutien budgétaire de stabilisation macroéconomique ou un appui aux stratégies nationales ou régionales de développement. Elles bénéficient essentiellement à des pays et institutions d'Afrique subsaharienne.

Le PRCC, renouvelé en 2020 pour une sixième phase de trois ans (PRCC 6), répond à l'engagement de la France sur le soutien au renforcement des capacités commerciales des pays en développement. Le soutien de la France en 2021 s'élève à 4,5 M€ (6 M€ en 2022).

L'initiative DRM est destinée à soutenir la mobilisation des ressources intérieures publiques (MRIP) et le renforcement des capacités des administrations fiscales, afin d'améliorer la gouvernance financière dans les pays partenaires. En effet, conformément à l'engagement pris lors de la conférence d'Addis-Abeba sur le financement du développement en 2015, la France s'est dotée d'une politique de soutien à la MRIP dans les pays en développement. Depuis 2020, la France consacre plus de 60 M€ à cette priorité dans le cadre du plan d'investissement stratégique pour le développement (PISD) 2020-2023. Cette enveloppe est équitablement répartie entre un volet bilatéral et un volet multilatéral.

L'enveloppe bilatérale de 30 M€ permet de financer 13 projets nationaux et régionaux d'appui à la définition des politiques fiscales et au renforcement des capacités des administrations fiscales dans 18 pays d'Afrique subsaharienne.

L'enveloppe multilatérale permet de soutenir huit initiatives multilatérales portées par des organisations internationales telles que le FMI, la Banque mondiale et l'OCDE. Ces programmes soutiennent des projets, des diagnostics, et facilitent plus largement la coordination des donateurs sur les sujets de MRIP et de dette. L'enveloppe a également permis de mettre en place le *Local Government Revenue Initiative* (LoGRI), en partenariat

avec la Fondation Gates et le Centre international pour la fiscalité et le développement (ICTD). Le fonds LoGRI vise à combler le fossé entre les acteurs de la recherche appliquée, des politiques publiques et de la mise en œuvre des programmes de réforme des recettes locales.

4.3.2. FFEM et FID

Le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) subventionne des projets innovants ayant une finalité de développement économique et social ainsi qu'un impact significatif et durable sur l'une ou l'autre des grandes composantes de l'environnement mondial. Dans le cadre de sa stratégie 2019-2022, le FFEM a pour priorités la protection de la biodiversité, la gestion durable des forêts et terres agricoles, la résilience des écosystèmes aquatiques, la transition énergétique, la résilience des villes, ainsi que le cycle de vie des produits, les pollutions et les déchets. En 2021 et 2022, les financements alloués au FFEM s'élèvent à 22,1 M€ et 24,9 M€ respectivement.

Le 17 décembre 2020, le Conseil présidentiel du développement a décidé la création d'un Fonds d'innovation pour le développement (FID). Présidé par Esther Duflo, lauréate du prix Nobel d'économie 2019, le FID a pour objectif de soutenir toutes les structures (institutions de recherche, gouvernements, ONG, entreprises, etc.) qui innovent pour lutter contre la pauvreté, en s'appuyant sur la rigueur de l'évaluation scientifique et de l'expérimentation. Hébergé par l'AFD, mais indépendant dans sa gouvernance et son mode opératoire, il est doté d'un budget annuel de 15 M€. Cette initiative novatrice encourage la collaboration entre la recherche et les acteurs du développement sur des thématiques prioritaires de l'aide publique au développement française. Elle s'inscrit en cohérence avec les orientations fixées en 2021 par la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, actant un partenariat renouvelé avec les pays partenaires, notamment africains, et tous les acteurs du développement concernés en France.

4.4. Une large palette d'instruments pour le développement du secteur privé : (prêts, garantie, prises de participation)

Les instruments facilitant le développement du secteur privé dans les pays partenaires sont déclinés principalement sous forme de prêts, garanties et prises de participations. Ces instruments permettent notamment d'apporter un soutien aux PME et TPE constituant le tissu économique des pays partenaires, renforçant ainsi la contribution des acteurs privés à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et l'Agenda 2030. L'ODD 17 rappelle l'importance de l'implication du secteur privé, indispensable en matière de préservation de l'environnement et de lutte contre le changement climatique, et dans l'atteinte d'autres objectifs de développement dont l'accès à l'électricité, le logement, l'éducation, la santé et le transport. Cette palette d'instruments permet donc de répondre à la fois à la diversité des besoins en financement et aux difficultés d'accès au crédit et constitue ainsi un levier essentiel pour combler le déficit de financement des ODD.

L'essentiel des actions de la France auprès du secteur privé sont portées par le groupe AFD, par le biais de sa filiale Proparco, la facilité FISEA et le fonds d'investissement STOA.

Les prêts auprès du secteur privé, réalisés principalement sous forme de prêt ordinaire ou d'obligation par le groupe AFD (Proparco), s'élevèrent à 306 M€ en 2022. En 2021, ce montant correspond à 893 M€ en versements bruts.

A cela s'ajoutent les prises de participations en capital ou l'achat d'actions permettant d'alimenter en fonds propres les entreprises des pays partenaires. Ces contributions sont effectuées par Proparco et par STOA, fonds à impact du groupe AFD et de la Caisse des Dépôts accompagnant principalement les projets d'infrastructures en matière de transports et d'énergie ayant une forte valeur ajoutée. En 2020, le total de ces contributions s'élève à 118 M€ en versements bruts. Pour 2022, le soutien de Proparco au secteur privé par le biais de ces deux instruments financiers s'élève à 225 M€ après 196 M€ en 2021.

Les garanties sont effectuées sur des financements accordés par des banques à des entreprises de pays en développement ou des émissions obligataires d'établissements financiers ou d'Etats. En 2021, les montants mobilisés à cet effet sont de 338 M€.

5. Partenariats : renforcement de la dimension partenariale de la politique de développement française

La politique de développement de la France est définie et mise en œuvre dans le cadre de partenariats multipartites avec l'ensemble des acteurs concernés en France et dans les pays partenaires. A l'occasion du CICID de 2018, le gouvernement s'est engagé à renforcer le rôle des collectivités territoriales, des organisations non-gouvernementales, et de l'ensemble des acteurs non-étatiques dans la définition et la mise en œuvre de la politique de développement. Ainsi, la loi n°2021-1031 de programmation est le résultat d'un large processus de consultation mené depuis 2018 par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : trois sessions extraordinaires du Conseil national pour le développement et la solidarité internationale (CNDSI) et des réunions de la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD) ont été dédiées à la construction de la loi.

5.1. Sociétés civiles : des partenariats plus étroits avec la société civile, via le CNDSI et des financements dédiés

5.1.1. *Volontariat international d'échange et de solidarité*

Permettant de s'engager au service des biens communs mondiaux, le volontariat s'inscrit dans la palette de leviers et d'outils de la politique de coopération et de solidarité internationale de la France, au même titre que les prêts, les dons ou l'expertise. En raison de la crise sanitaire, la capacité de déploiement de volontaires français à l'international a été largement obérée en 2020 et 2021. Les dispositifs d'engagement citoyen à l'international ont de ce fait bénéficié d'une stratégie de relance initiée par le MEAE dès 2021, pour accélérer la reprise normale de

ces échanges. En 2022, ce sont plus de 4 000 volontaires qui se sont engagés dans des missions de solidarité internationale sous les dispositifs soutenus et suivis par le MEAE.

Les moyens mis à disposition du volontariat international d'échange et de solidarité en 2021 dans un contexte de crise sanitaire

Dans le cadre de la double augmentation de l'APD bilatérale et de la part d'APD bilatérale transitant par les organisations de la société civile (OSC), les dispositifs de volontariat du MEAE ont bénéficié d'un accroissement régulier de leur enveloppe. En 2021, si les départs étaient encore fortement impactés, 1 500 volontaires de solidarité internationale (VSI) ont été déployés, pour une enveloppe prévue de 21,9 M€ (+6,8% par rapport à 2020).

En 2021, des programmes ciblés de relance des échanges de volontaires, d'un montant total de 500 K€, ont été conçus avec les ambassades au Liban, au Togo, au Sénégal et en Côte d'Ivoire. En outre, un programme de soutien à l'intégration de volontaires dans les projets de coopération décentralisée des collectivités territoriales françaises a été initié à la fin de l'année 2021 (« Territoires Volontaires »). Doté de 2,4 M€, ce programme porté par France Volontaires permet de faciliter les mobilités réciproques, et notamment l'accueil de volontaires étrangers au sein des collectivités territoriales bénéficiaires et de leurs partenaires.

Réforme de l'opérateur France Volontaires

Créé en janvier 2010, France Volontaires s'est vu confier la mission de promouvoir, développer et valoriser les engagements citoyens à l'international. A la fois plateforme associative mutualisant des services et opérateur du MEAE, France Volontaires assure des fonctions d'appui aux acteurs du volontariat et d'envoi direct de volontaires de solidarité internationale. La plateforme dispose de représentations dans 25 pays (espaces volontariat), de 4 bureaux régionaux en métropole et de 2 antennes pour ses programmes ultra-marins (Réunion et Nouvelle-Calédonie).

En 2021, le MEAE a appuyé France Volontaires dans sa démarche de transformation en groupement d'intérêt public, suite aux recommandations de la Cour des comptes. Le contrat d'objectifs et de performance de l'opérateur a été renouvelé et signé le 4 février 2022.

5.1.2. Renforcement de l'appui financier aux OSC et de la place accordée à ces dernières

Le rôle des organisations de la société civile dans la politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales repose sur deux dimensions principales des relations partenariales qu'elles entretiennent avec les pouvoirs publics. La première dimension concerne leur statut de « partenaires de mise en œuvre » de l'aide publique au développement bilatérale de la France, et se mesure à travers les montants d'APD transitant chaque année par les OSC. La seconde dimension concerne toutes les autres relations partenariales existantes, au travers d'une logique multi-acteurs en plein essor au sein du MEAE et de ses opérateurs, amenant les OSC à intervenir de manière plus fréquente dans les processus d'élaboration et de suivi des politiques publiques.

5.1.2.1. Une trajectoire de doublement des fonds alloués aux OSC depuis 2017

La trajectoire ascendante des montants de l'aide publique au développement s'inscrit en cohérence avec l'engagement de doublement des volumes d'APD transitant par les OSC à

l'horizon 2022 par rapport à 2017 (cible de 620 M€ en 2022 contre 310 M€ en 2017), pris dans le cadre du CICID de 2018. En 2021, le montant d'aide publique au développement (Etat et collectivités) passant par les organisations de la société civile s'élève à 574,2 M€, soit une augmentation de 42,2 M€ par rapport à 2020. L'enveloppe du MEAE est en augmentation, avec 153 M€ versés aux OSC en 2021, contre 138 M€ en 2020. Cette dynamique a permis de dépasser en 2022 l'objectif de doublement évoqué ci-dessus.

5.1.2.2. Consécration du droit d'initiative

Le « droit d'initiative des OSC », consacré par la loi du 4 août 2021, définit la capacité qu'ont les OSC de soumettre aux pouvoirs publics des projets qu'elles ont elles-mêmes défini, pour qu'ils soient financés. Ce droit est mis en œuvre dans le cadre de certains des dispositifs de l'aide publique au développement ouverts au financement des OSC. Le principal mécanisme en termes de montants et de visibilité est le dispositif d'appui aux initiatives des OSC géré par l'AFD (I-OSC). Toutefois, il ne représente qu'une part des financements transitant par les OSC.

En 2021, le dispositif I-OSC a accordé des financements (autorisations d'engagement) pour un total de 145 projets, et pour un montant total d'engagements de 114 810 942 € (après retranchement des annulations). 89% de cette enveloppe ont été alloués à des projets de terrain, 11% à des projets d'intérêt général (Structuration du milieu associatif et Education à la citoyenneté et à la solidarité internationale en France), et moins de 1% à des études. Le continent africain, incluant la zone Afrique du Nord, a concentré 59% des engagements. En 2021, 63% des projets représentant 64% de l'enveloppe (73,8 M€) sont notés 1 ou 2 au titre du marqueur genre du CAD de l'OCDE, dont 55% de projets CAD 1 et 9% de projets CAD 2.

Le dispositif I-OSC n'est pas le seul relevant du droit d'initiative des organisations de la société civile. Les OSC françaises réunies au sein de Coordination SUD considèrent que les FSPI de type FSPI/PISCCA, le Fonds d'urgence humanitaire et de stabilisation, l'Aide alimentaire programmée, les crédits volontariat et la FISONG contribuent à l'initiative des OSC. Aussi, en 2021, la contribution de notre APD aux initiatives des OSC stricto sensu s'élevait à 259,4 M€ (110,8 M€ pour le dispositif I-OSC de l'AFD et 148,6 M€ sur les autres dispositifs) soit 50% de l'APD transitant par les OSC, les autres 50% finançant les OSC en tant que prestataires de mise en œuvre.

5.1.3. Le développement croissant de cadres de concertation institutionnels associant les organisations de la société civile

En 2021, plusieurs évènements ont accordé une place importante aux organisations de la société civile. Le Forum Génération Egalité, organisé en deux temps en 2021 (au Mexique puis en France), a accordé une grande visibilité à la société civile féministe. Le Nouveau Sommet Afrique-France, qui s'est tenu à Montpellier le 8 octobre 2021, était spécifiquement tourné vers les représentants des sociétés civiles africaines.

En 2020 et 2021, les OSC ont été régulièrement associées aux travaux de définition de la loi de programmation, notamment dans le cadre du CNDSI. La loi reconnaît par ailleurs le rôle des entreprises de l'économie sociale et solidaire et des fondations en matière de développement et de solidarité. Le CNDSI s'est doté d'un collège des fondations en 2021.

Les organisations de volontariat, notamment représentées au sein de la plateforme associative France Volontaires, ont été étroitement impliquées dans les discussions préparatoires de la loi de programmation.

Les services du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères associent régulièrement les OSC à la définition de stratégies institutionnelles : stratégies « Droits humains et

développement », « Innover ensemble », de promotion des modèles d'économie sociale et inclusive à l'international, ou « Philanthropie et développement ». Cette dernière, publiée en 2021, vise à renforcer les synergies d'action et les partenariats entre le gouvernement français et les fondations, afin de créer des effets de levier pour le financement du développement. Un groupe de travail permettant d'alimenter les réflexions transversales sur la mise en œuvre de la stratégie « Philanthropie et développement » a été organisé au sein du CNDSI en 2022.

En 2021, deux processus nouveaux ont étroitement associé les organisations de la société civile aux services du MEAE et opérateurs. Il s'agit d'une part de la conception de l'Initiative Marianne pour les droits de l'Homme, portée par l'ambassadrice pour les Droits de l'Homme et le Délégué interministériel à l'accueil et aux réfugiés, à laquelle ont participé la plupart des organisations françaises spécialistes de la protection des défenseurs des droits. Par ailleurs, les OSC féministes ont été étroitement associées à la conception, au déploiement et au cadre de redevabilité du Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF). Le MEAE a initié en 2021 une évaluation globale concernant la Plateforme multi-acteurs genre et développement (PGD). Les OSC membres de la PGD sont parties prenantes du comité de pilotage de cette étude.

5.2. Collectivités territoriales : doublement des fonds destinés au soutien de l'action extérieure des collectivités territoriales et dispositif « 1% transports »

5.2.1. Rôle des collectivités territoriales dans la politique de développement française

Les collectivités territoriales sont pleinement intégrées comme actrices de la politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales, tant au niveau de la conception que dans la mise en œuvre, en complémentarité avec l'action de l'Etat et des autres partenaires.

Elles participent à la définition de la politique française de développement, au sein du Conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDSI) et de la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD). Les collectivités ont d'ailleurs pris une part active aux réflexions ayant amené au renouvellement des méthodes de la politique de développement, que ce soit au travers de leur implication dans l'élaboration de la feuille de route de mise en œuvre de l'Agenda 2030 ou dans celle de la loi d'orientation et de programmation du 4 août 2021.

La coopération décentralisée – ces relations de collectivité à collectivité qui constituent la première forme de leur action internationale – est en particulier un canal privilégié pour appuyer les pays partenaires dans la réponse aux besoins premiers des populations, et pour apporter des solutions adaptées au contexte local, face aux défis mondiaux de la pauvreté, des inégalités, de l'urbanisation, du réchauffement climatique... L'expertise des collectivités territoriales est particulièrement demandée sur les questions de gouvernance locale et d'appui à la décentralisation.

Les collectivités territoriales françaises participent pleinement à mettre en œuvre la trajectoire d'augmentation de l'aide publique au développement (APD) de la France. Entre 2017 et 2021, l'effort qu'elles ont consenti au titre de l'APD n'a cessé de croître, passant de 100 à 126,7 M€ en quatre ans.

Elles se sont fortement mobilisées pour accueillir et soutenir les réfugiés en France, en y dédiant une part bien plus importante de leur aide (57% en 2021 contre 43% en 2016). Leur solidarité directe à l'égard des pays en développement s'est cependant maintenue, connaissant même une légère hausse entre 2017 et 2021 (+8%).

En cohérence avec les priorités de la politique française de développement, les collectivités territoriales dirigent la majorité de leur aide vers l'Afrique (à plus de 60% en moyenne sur la période), en particulier l'Afrique subsaharienne, et vers l'accès aux services essentiels comme l'eau et l'assainissement, l'agriculture, l'éducation et la formation, la gouvernance et la santé.

5.2.2. Doublement des fonds destinés au soutien à l'action extérieure des collectivités territoriales d'ici 2022

10,5 M€ ont été mis en œuvre par le MEAE pour soutenir l'action extérieure des collectivités territoriales en 2021, soit près de 15% de plus qu'en 2017. En 2022, poursuivant la trajectoire ascendante des crédits de soutien à l'AECT consacrée par la loi, le budget de la DAECT s'élevait à 14,2 M€ – soit 56% de plus qu'en 2017.

Marquées par la pandémie et les élections locales en France, les années 2020 et 2021 ont ralenti et compliqué l'action internationale des collectivités territoriales. Le MEAE a néanmoins renouvelé ses modalités de soutien et étendu sa palette de dispositifs pour accompagner davantage les collectivités éloignées de l'international en 2020, 2021 et 2022 : augmentation des plafonds des taux de cofinancements dans les appels à projets en soutien à la coopération décentralisée ; création d'appels à projets sur des grandes thématiques de la diplomatie française (ville durable, sport, égalité femmes-hommes, patrimoine, numérique,...) ; intermédiation d'associations pour le portage de programmes « clés en main » pour les collectivités ; appui financier aux missions d'expertise territoriale ; programme de soutien au volontariat international en lien avec France Volontaires.

La DAECT a cofinancé 197 projets de coopération décentralisée en 2021 et 121 en 2022, contre 104 en 2020.

FOCUS PROJET

Madagascar – Ping-pong pour tous à Tana - 2021-2022

Dans le cadre de ce projet, le Conseil régional de Bretagne et la Communauté urbaine de Tananarive, en lien avec le club de tennis de table de Hennebont et l'association malgache Ping-pong pour tous, ont mis en œuvre un projet dont la finalité est d'accompagner différents publics en utilisant le tennis de table comme outil de sociabilisation et de renforcement de l'estime de soi.

Différentes actions ont été réalisées :

Éducation : mise en place de cycles d'initiation dans les écoles primaires publiques s'appuyant sur le ping-pong comme outil éducatif pour promouvoir le vivre ensemble.

Insertion : temps réservé à l'activité sportive pour favoriser la réinsertion socio-professionnelle des jeunes en conflit avec la loi, que ce soit en milieu carcéral, en milieu ouvert ou en liberté surveillée.

Santé : utilisation du tennis de table comme outil thérapeutique auprès de personnes en situation de handicap ou atteints de maladies neurodégénératives (Alzheimer).

5.2.3. Création d'un « 1% mobilité »

La loi du 4 août 2021 a créé (article 4) un dispositif de financement innovant dit « 1% », concernant la mobilité (transports), à l'image de ceux déjà existants concernant l'eau et l'assainissement (loi Oudin-Santini de 2005), l'énergie et les déchets.

Afin d'informer et sensibiliser les collectivités territoriales à l'utilisation de ce nouveau levier pour la coopération décentralisée, la DAECT a co-organisé, avec le groupement des autorités régulatrices de transport (GART) et l'association « Coopération pour le Développement et l'Amélioration des Transports Urbains et Périurbains » (CODATU), un séminaire en ligne pédagogique sur ce nouveau dispositif, le 5 octobre 2021.

Enquête de perception

D'après des données recueillies en continu par le pôle DATA de l'association Focus 2030 (enquête 2022, disponibles en intégralité sur le site focus2030.org), il apparaît que la moitié des Français (49%) affirment être préoccupés par la pauvreté dans le monde. Les Objectifs de développement durable (ODD) sont très méconnus : 10% des Français en ont déjà entendu parler et savent ce que c'est, mais 48% n'en ont pas entendu parler.

42% des Français interrogés approuvent l'augmentation de l'effort de la France pour lutter contre la pauvreté, les inégalités dans le monde et lutter pour la protection de la planète.

Interrogés sur l'efficacité de l'aide financière apportée par le gouvernement français aux pays en développement, 45% des Français ne sont pas en mesure de se prononcer (« ni efficace, ni inefficace »). Cette aide est jugée efficace par 13% des Français ; inefficace par 22%.

Interrogés sur les priorités que le gouvernement devrait retenir dans son aide aux pays en voie de développement, les Français identifient l'eau en 1^{ère} position (« fournir l'accès à l'eau potable, aux toilettes et à l'hygiène »), la santé en 2^{ème} et l'éducation en 3^{ème}.

47% des Français estiment que la France a aidé les pays en développement d'Afrique à faire face aux conséquences économiques et sociales de la pandémie de Covid-19. 57% des Français approuvent la décision de la France d'adopter une diplomatie féministe pour promouvoir les droits des femmes sur la scène internationale. Les pays riches ou développés sont considérés comme les plus responsables du changement climatique par 49% des Français (« tous les pays de la même manière » : 32%). Pour 51% des Français, « tous les pays de la même manière » sont les plus touchés par les effets du changement climatique.

Présentation des résultats de la consultation « Jeunes pour un monde solidaire » (2023)

Dans le cadre d'un groupe de travail mené au sein du Conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDSI) et portant sur la « Participation des jeunes à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de développement et de solidarité internationale de la France », le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a mené une consultation numérique « Jeunes pour un monde solidaire », pour recueillir l'opinion des jeunes – de France et des pays éligibles à l'aide publique au développement – de 15 à 35 ans. La consultation s'est tenue sur un mois, entre juin et juillet 2023, et a permis aux participantes et participants d'exprimer leurs idées, attentes et propositions. Cette consultation aidera à nourrir la réflexion du CNDSI et du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Les résultats complets de cette consultation sont disponibles sur le site [France Diplomatie](https://france.diplomatie.gouv.fr/fr/consultation/jeunes-pour-un-monde-solidaire). Les principaux enseignements en sont repris dans une [note de synthèse](#).

Pour illustrer leur **vision** de la solidarité internationale, les participants expriment avant tout une vision générale de la solidarité proche des communautés locales, agissant sur le terrain et en lien avec les mouvements et lutte des jeunes en matière de justice sociale et environnementale. Les **mots** qui évoquent la solidarité internationale dans l'esprit des jeunes répondants font essentiellement référence au rapport à l'autre. En revanche, le « fait politique » derrière la solidarité internationale n'apparaît que peu spontanément dans les réponses des jeunes interrogés (7% des réponses) sur cette question. **Parmi les 17 Objectifs de développement durable (ODD), près de 60% des répondantes et répondants priorisent l'accès à l'éducation**, un constat intrinsèquement lié à l'enjeu de réduction des inégalités soutenu par 40% des répondants. Près de 50% des répondantes et des répondants expriment également la nécessité de lutter contre le changement climatique et de lutter contre

la faim dans le monde. Malgré des résultats globalement homogènes, **les jeunes issus des pays en voie de développement priorisent davantage les objectifs « opérationnels »**, notamment la promotion de l'emploi, le développement d'infrastructures résilientes et de villes durables, la mise en place de partenariats ou encore le recours aux énergies renouvelables, en comparaison des jeunes issus de pays non éligibles à l'aide au développement.

SIGLES ET ABREVIATIONS

AAP	Aide alimentaire programmée
AASP	Autres apports du secteur privé
ABG	Aides budgétaires globales
ACP	Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
ACT-A	Access to Covid-19 Tools Accelerator
ADFI	African Digital Financial Inclusion Facility
AFAWA	Affirmative Finance Action for Women in Africa
AFD	Agence française de développement
AID	Association internationale de développement de la Banque mondiale
ANRS MEI	Agence nationale de recherche sur le VIH/sida et les hépatites virales Maladies infectieuses émergentes
ANUE	Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement
APD	Aide publique au développement
BCAH	Bureau de la coordination des affaires humanitaires
BEI	Banque européenne d'investissement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BMD	Banque multilatérale de développement
BSG	Budgétisation sensible au genre
CAD	Comité d'aide au développement
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDB	Convention sur la diversité biologique
CDCS	Centre de crise et de soutien
CEE NU	Commission économique des Nations Unies pour l'Europe
CICID	Comité interministériel de la coopération internationale et du développement
CICR	Comité international de la Croix-rouge
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le Développement
CNCD	Commission nationale de la coopération décentralisée
CNDSI	Conseil national pour le développement et la solidarité internationale
CNDUCI	Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
COP	Conference of Parties (Conférence des parties)
COM	Contrat d'objectifs et de moyens
COS	Conseil d'orientation stratégique
CVNU	Contributions volontaires de la Direction des Nations Unies, des Organisations internationales, des droits de l'Homme et de la francophonie
DG Trésor	Direction générale du Trésor
DigiFI	Digital identification and finance initiative in Africa
DOP	Département des opérations de paix
DTS	Droits de tirage spéciaux
ECW	Education Cannot Wait
EPU	Examen périodique universel
ETI	Experts techniques internationaux
FAD	Fonds africain de développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (Food and Agriculture Organisation)
FAPS	Facilité d'amorçage, de préparation et de suivi de projets
FAsD	Fonds asiatique de développement
FASEP	Fonds d'étude et d'aide au secteur privé
FED	Fonds européen de développement

FEDD+	Fonds européen de développement durable élargi
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FEXTE	Fonds d'expertise technique et d'échange d'expérience
FFEM	Fonds français pour l'environnement mondial
FFM	Fonds français Muskoka
FICS	Finance In Common Summit
FID	Fonds d'innovation pour le développement
FIDA	Fonds international de développement agricole
FICR	Fédération internationale des sociétés de la Croix-rouge et du Croissant rouge
FMI	Fonds monétaire international
FMPM	Fonds multilatéral du Protocole de Montréal
FMSTP	Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
FRPC	Fonds pour la réduction de la pauvreté et la croissance du FMI
FSD	Fonds de solidarité pour le développement
FSPI	Fonds de solidarité pour les projets innovants, les sociétés civiles, la francophonie et le développement humain
FSOF	Fonds de soutien aux organisations féministes
FVC	Fonds vert pour le climat
G5	Groupe des cinq
G7	Groupe des sept
G20	Groupe des vingt
GAE	Garantie d'action extérieure
GAVI	Alliance du vaccin (Global Alliance for Vaccines and Immunization)
HCDH	Haut-Commissariat aux droits de l'Homme
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
I-OSC	Dispositif d'appui aux initiatives des OSC géré par l'AFD
ICD	Instrument de coopération au développement
IcSP	Instrument de paix et de stabilité
ID4D	Identity for development initiative
IDFC	International Development Finance Club
IIPE	Institut international pour la planification de l'éducation
ISP	Instruments au secteur privé
ISSD	Initiative de suspension du service de la dette
IRD	Institut de recherche pour le développement
IEV	Instrument européen de voisinage
JEA	Jeunes experts associés
J-Pal Africa	Abdul Latif Jameel Poverty Action Lab
MEAE	Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
MEFSIN	Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique
MRIP	Mobilisation des ressources intérieures publiques
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
OIF	Organisation internationale de la francophonie
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU DC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
ONU Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
ONUSIDA	Programme commun des Nations unies sur le VIH/SIDA
OSC	Organisation de la société civile

PAM	Programme alimentaire mondial
PISD	Plan d'investissement stratégique pour le développement
PLF	Projet de loi de finances
PMA	Pays les moins avancés
PME	Partenariat mondial pour l'éducation
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
POS	Plan d'orientation stratégique
PRCC	Programme pour le renforcement des capacités commerciales
PROPARCO	Filiale du groupe AFD dédiée au secteur privé
RAP	Rapport annuel de performances
RNB	Revenu national brut
SDNU	Système de développement des Nations Unies
SFI	Société financière internationale
SNDI	Stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée
TKR	Tribunal spécial Khmers rouges
TPE	Très petites entreprises
UE	Union européenne
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UNCDF	Fonds d'équipement des Nations Unies (United Nations Capital Development Fund)
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance (United Nations International Children's Emergency Fund)
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population (United Nations Population Fund)
UNGEI	Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles
URWA	Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (United Nations Relief and Works Agency)
VNU	Volontaires des Nations Unies
VSI	Volontaires de solidarité internationale
ZLECAF	Zone de libre-échange continentale africaine